

CHIFFRES  
CLÉS

Observatoire  
départemental  
de la protection  
de l'enfance (ODPE)



—  
Édition • 2017  
—



Le document que vous allez découvrir répertorie conjointement dans cette première édition des données issues des statistiques du service PMI et des statistiques du service de l'ASE grâce au concours actif du service Observatoire et système d'information du Département.

Ce document a été établi à partir des données dont il est possible de réaliser des traitements sur la période 2012 – 2016.

**Sommaire :**

1- Une démographie départementale dynamique	p.5
2- La protection maternelle et infantile	p.9
3- Les IP relatives à l'enfance en danger ou en risque de l'être	p.15
4- Les enfants bénéficiaires de prestations ou mesures ASE	p.17
5- L'adoption en Ille-et-Vilaine	p.27
6- L'accès aux données personnelles	p.30
7- Glossaire	p.31
8- Annexes	p.32



## ➤ Une démographie départementale dynamique

### ⊙ Une population départementale en forte augmentation...

Le dernier recensement réalisé par l'INSEE<sup>1</sup> montre une augmentation de 5,6% de la population breillienne passant de 977 449 Breilliens en 2009 à 1 032 240 en 2014 et près de 1 054 236 selon les projections 2016. Sur la même période, on peut d'ailleurs constater que l'Ille-et-Vilaine a connu une augmentation de sa population supérieure à celle connue par la région Bretagne (+0,6%) et la France Métropolitaine (+2,8%). Son indicateur est donc plus dynamique, tant par rapport aux données régionales que nationales.

**+5,6% de Breilliens  
en 5 ans**

La population du pays de Rennes représente 49,2% de la population du département (soit 507 868 habitants). Cette évolution est marquée par les Cdas des Couronnes (Rennes Est, Rennes Nord-Ouest, Rennes Sud et St-Aubin d'Aubigné) qui connaissent des taux d'évolution jusqu'à deux fois supérieurs à la moyenne départementale. L'évolution de la population de la ville de Rennes est plus conforme à la moyenne nationale (+3,2%). Par ailleurs, trois Cdas connaissent également une augmentation importante de leur population sur cette période : Brocéliande, Combourg et Guichen. Deux territoires connaissent une quasi-stagnation de leur population (Marches de Bretagne et Redon) et un territoire (St-Malo) connaît une diminution notable de sa population (-2,3%). Les autres territoires connaissent une augmentation proche de la moyenne départementale. Ce sont ainsi la première et la deuxième couronne rennaise qui connaissent les augmentations les plus fortes.

### ⊙ ... un nombre de naissances qui diminue...

Dans ce contexte de croissance démographique globale, le nombre de naissances en Ille-et-Vilaine selon l'INSEE, a baissé de 2,8% passant de 12 917 naissances en 2009, à 12 555 naissances en 2014. Ce phénomène perdure pour l'année 2016 car on comptabilise 11 685 naissances sur l'ensemble du territoire. Sur la même période le nombre de naissances en France Métropolitaine (hors Mayotte) augmentait de 1,9%. L'Ille-et-Vilaine reste cependant le département breton comptabilisant le plus de naissances et représentant plus d'un tiers (35,8%) des naissances régionales qui s'élevaient à 34 987 en 2014.

### ⊙ ...une natalité qui ralentit,

Le taux de natalité<sup>2</sup> en Ille-et-Vilaine est de 12 pour 1 000 habitants en 2014, alors qu'il était de 13,6 pour 1 000 en 2009. Selon les données fournies par l'INSEE, on peut observer une baisse globale de ce taux sur l'ensemble du territoire national. De plus, cette baisse est plus significative sur le département puisqu'en 2014, ce taux est passé sous la barre du taux de natalité national (12,3 pour 1 000 habitants).

### ⊙ ... mais une population jeune, nombreuse et en augmentation

**+5,2% de jeunes  
de moins de 20  
ans en 5 ans.**

**En 2016, part  
des moins de 20  
ans en Ille-et-  
Vilaine : 25,9%**

Entre les deux recensements de la population de 2009 et 2014, la population des 0-19 ans a connu une évolution significative, de l'ordre de +5,2%, frôlant l'augmentation de la population totale du département (+5,6%). Cette augmentation est essentiellement due à la tranche d'âge des 10-14 ans qui connaît un bond de près de 10,0% en 5 ans. Dans la suite du document, et pour permettre des comparaisons sur la période 2012-2016, nous utiliserons les estimations annuelles de population diffusées par l'INSEE. La population des moins de 20 ans a augmenté de 3,05% sur la période 2012-2016.

La diminution du nombre de naissances sur la période 2009-2014 s'observe ici avec un taux d'évolution de la tranche d'âge des 0-4 ans bien inférieur à celui de la population totale (+1,6% contre +5,6%). Pour autant, la population des moins de 5 ans continue d'augmenter en raison notamment des arrivées de familles avec enfants sur le département.

<sup>1</sup> Recensement de population 2014, diffusé le 2 janvier 2017

<sup>2</sup> Taux de natalité : correspond au rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur l'année

## Répartition par tranches d'âge des Breilliens de moins de 20 ans

		2009	2014	Evolution 2009-2014	Taux de variation annuelle	2016 Estimations	Evolution 2014-2016
Département d'Ille-et-Vilaine	0-4 ans	63 645	64 672	+1,6%	+0,3%	ND	ND
	5-9 ans	63 869	67 623	+5,9%	+1,2%	ND	ND
	10-14 ans	60 875	66 802	+9,7%	+1,9%	ND	ND
	15-19 ans	65 916	68 407	+3,8%	+1,2%	ND	ND
	<b>Total 0 -19 ans</b>	<b>254 306</b>	<b>267 504</b>	<b>+5,2%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>271 801</b>	<b>+1,6%</b>
	<b>Population totale</b>	<b>977 449</b>	<b>1 032 240</b>	<b>+5,6%</b>	<b>+1,1%</b>	<b>1 054 236</b>	<b>+2,1%</b>
France métropolitaine	<b>Total 0 -19 ans</b>	<b>15 332 663</b>	<b>15 567 814</b>	<b>+1,5%</b>	<b>ND</b>	<b>15 683 011</b>	<b>+0,74%</b>
	<b>Population totale</b>	<b>62 465 709</b>	<b>64 279 958</b>	<b>+2,5%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>64 558 472</b>	<b>+0,83%</b>

Source : Insee. RP2009 et RP2014 – Estimations 2016

En 2014, la population des 0-19 ans représente 25,9% de la population breillienne totale soit 1,7 point de plus que sur l'ensemble de la population

française (24,2%). Ce taux se maintient en 2016 (25,8%) et reste 1,5 point supérieur à la moyenne nationale (24,3%).

### ⊙ Davantage de familles breilliennes tous profils confondus

Le département d'Ille-et-Vilaine compte 264 406 ménages (hors ménages d'une personne) en 2014, soit 4,8% de plus qu'en 2009. Cette augmentation est plus forte que celles qu'ont connues la France Métropolitaine (+2,2%) et la Bretagne (+2,7%). Le nombre de familles monoparentales a fortement augmenté (+24,1% lorsque le parent est un homme

et +13,2% lorsque le parent est une femme), et de manière plus importante que pour la France Métropolitaine. Par ailleurs, le nombre de familles avec enfant(s) a lui aussi augmenté, contrairement à ce qu'il s'est passé en France (-0,9%) ou en Bretagne (-1,4%).

### La composition des ménages breilliens

	2009		2014		Evolution 2009-2014	Evolution 2009-2014 pour la France Métropolitaine
	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Familles monoparentales où le parent est un homme</b>	4 909	1,9%	6 094	2,2%	+24,1%	+18,2%
<b>Familles monoparentales où le parent est une femme</b>	23 371	8,8%	26 446	9,5%	+13,2%	+8,3%
<b>Couples avec enfant(s)</b>	120 669	45,6%	122 747	44,3%	+1,7%	-0,9%
<b>Couples sans enfant(s)</b>	115 457	43,7%	121 813	44,0%	+5,5%	-2,6%
<b>Total</b>	<b>264 406</b>	<b>100%</b>	<b>277 100</b>	<b>100%</b>	<b>+4,8%</b>	<b>+2,2%</b>

Source : INSEE, RP2009 et RP2014

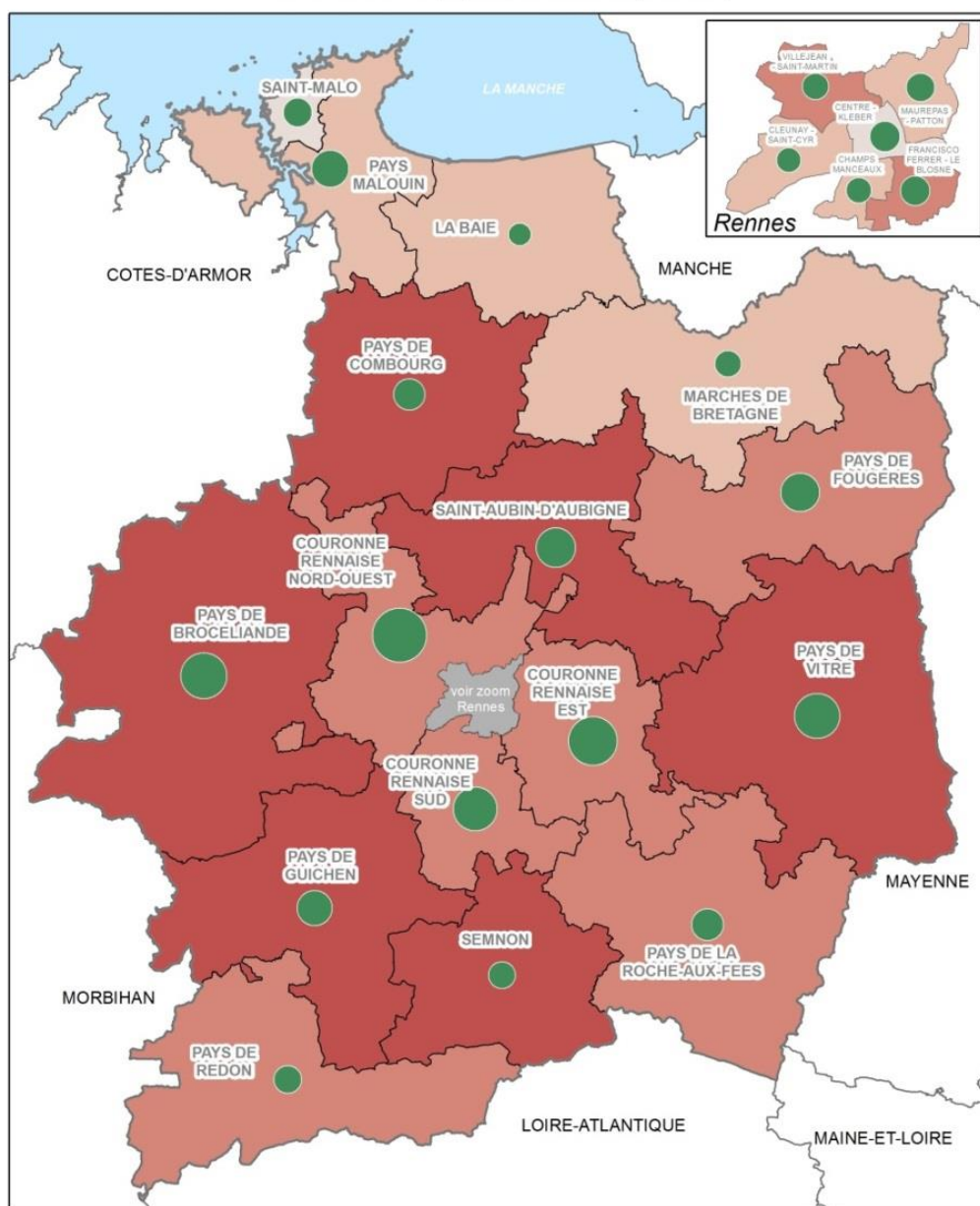
## ⊙ L'Ille-et-Vilaine : un département attractif

L'Ille-et-Vilaine est depuis plusieurs années un département attractif. En 2014, ce dernier a accueilli 40 171 personnes extérieures au département de plus qu'en 2013. Ce chiffre représente les arrivées (migrations au sens de l'INSEE), sans prendre en compte les départs et les décès. Au total, le solde démographique 2014 de

l'Ille-et-Vilaine est de +12 317 habitants. On relève un faible nombre d'arrivées en provenance de l'étranger sur le territoire départemental, tandis que les arrivées d'autres régions de France Métropolitaine sont, quant à elles, plus importantes.

### Part de la population des moins de 20 ans par CDAS

- situation en 2014 excepté pour les CDAS rennais (année 2013) -



Sources : Département d'Ille-et-Vilaine 2017BD TOPO® - © IGN 2016 - Conception cartographique : Département d'Ille-et-Vilaine - DET

Les arrivées sont réparties de manière hétérogène sur le département : la ville de Rennes concentre 43,1% des arrivées et les 3 couronnes rennaises 20,4%.

Les territoires plus ruraux connaissent un nombre d'arrivées extérieures moins important que les

territoires urbains. Sur les Cdas de Combourg et du Pays de Guichen par exemple, on comptabilise 727 et 947 arrivées (soit 1,8% et 2,3%) entre l'année 2013 et 2014.

### ⊙ Une précarisation en augmentation

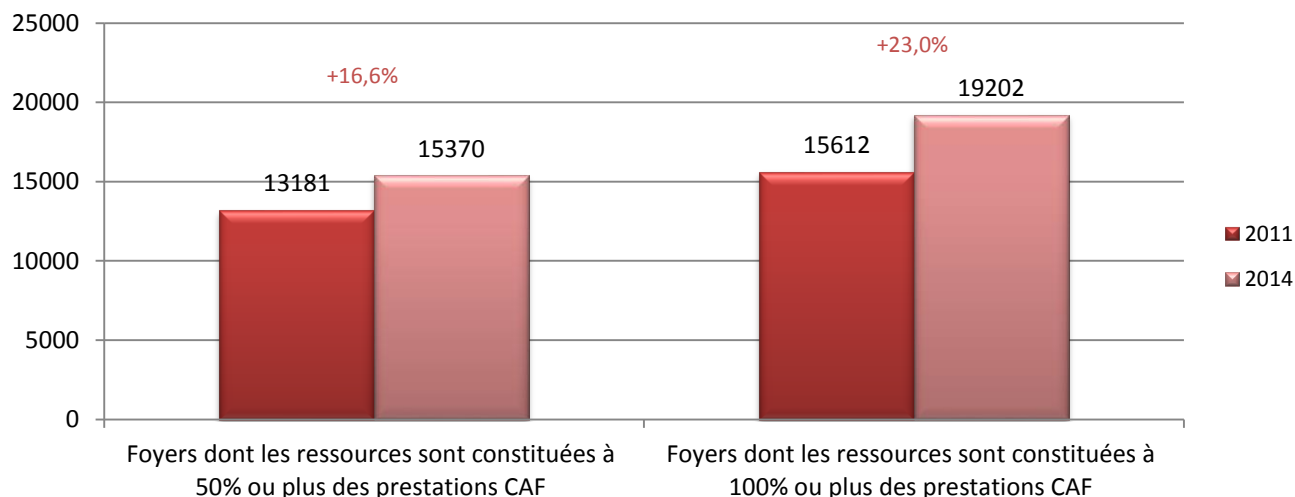
Sur la période 2011-2014, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH...) a augmenté de 5,5%, passant de 187 397 allocataires en 2011 à 197 724 en 2014 (Données transmises par la Caisse d'Allocations Familiales).

Pour autant, sur la même période, le nombre de foyers dont les prestations CAF sont les seuls revenus a augmenté de 23% et le nombre de foyers dont les ressources sont constituées à 50% ou plus

des prestations CAF a augmenté de 16,6% soit à un rythme bien plus soutenu que l'augmentation du nombre total d'allocataires.

On relève dès lors que le département connaît une légère augmentation du niveau de pauvreté sur son territoire pour la période 2011-2014.

**Nombre de foyers bénéficiaires de prestations CAF**



Source : CAFDATA



## ➤ La protection maternelle et infantile (PMI)

La Loi de protection de l'enfance de 2007 a fait de la prévention un axe fort de la protection de l'enfance, mobilisant la PMI, aux côtés des services de la protection de l'enfance. Elle l'affirme autour de trois axes que sont les actions de prévention périnatale, les actions de prévention en direction des parents qui ont des difficultés dans l'éducation de leur(s) enfant(s) et enfin les actions de prévention médicale et médico-sociale en direction des enfants et des adolescents.

De plus, la loi met l'accent sur une prévention précoce des risques pour l'enfant. Elle donne ainsi une base légale à des actions de prévention « primaire » qui s'adressent à toute une population, en partant du principe que les risques de danger de

l'enfant peuvent apparaître quel que soit le contexte social, culturel ou familial. Elle systématise les rencontres à des moments-clé de la grossesse, à la naissance ou durant la petite enfance. Elle met l'accent sur la prévention des plus petits, avec une attention particulière portée aux enfants de moins de 6 ans. Elle met en exergue que la santé de l'enfant constitue un point d'entrée important dans la prévention. Perçue le plus souvent comme une prévention positive au bénéfice de l'enfant, la prévention sanitaire permet assez facilement d'initier un dialogue entre les parents et les professionnels, dialogue qui peut s'élargir à d'autres aspects de la vie d'un enfant, dans une vision globale de la santé.

### ⊙ Les services PMI : une activité de plus en plus soutenue

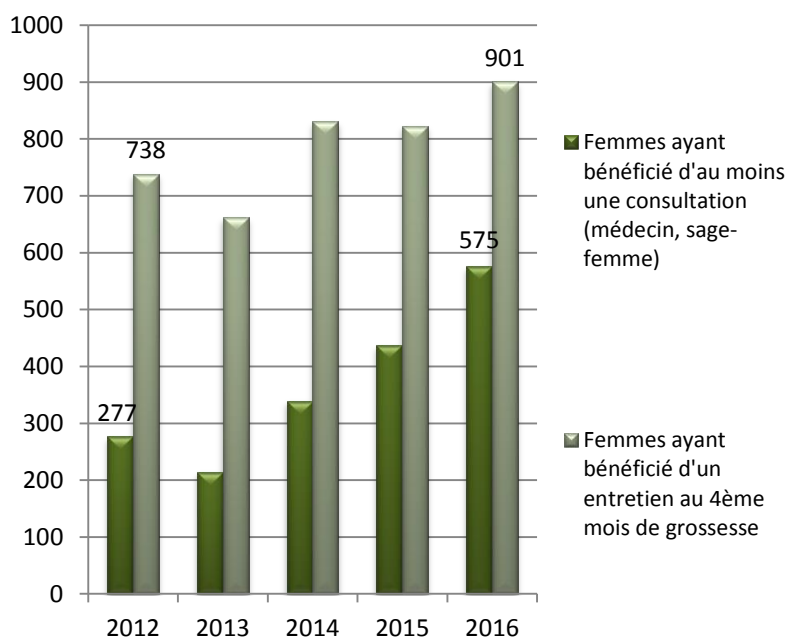
#### Une augmentation du nombre de femmes enceintes suivies

Le nombre de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins une consultation pendant la grossesse a doublé entre 2012 et 2016, passant de 277 à 575.

Le nombre de femmes enceintes ayant bénéficié de l'entretien du 4<sup>e</sup> mois de grossesse a également augmenté de 22,1%, soit, sur la période, 163 femmes supplémentaires.

Le nombre de femmes vues en visite à domicile a augmenté de 1 084 à 1 159 soit +6,9% entre 2012 et 2016. Les sages-femmes de PMI réalisent en moyenne 2,2 visites à domicile par an auprès des femmes enceintes. Ce nombre est resté stable sur la période.

**Nombre de femmes ayant bénéficié de consultations ou d'entretiens pendant la grossesse**



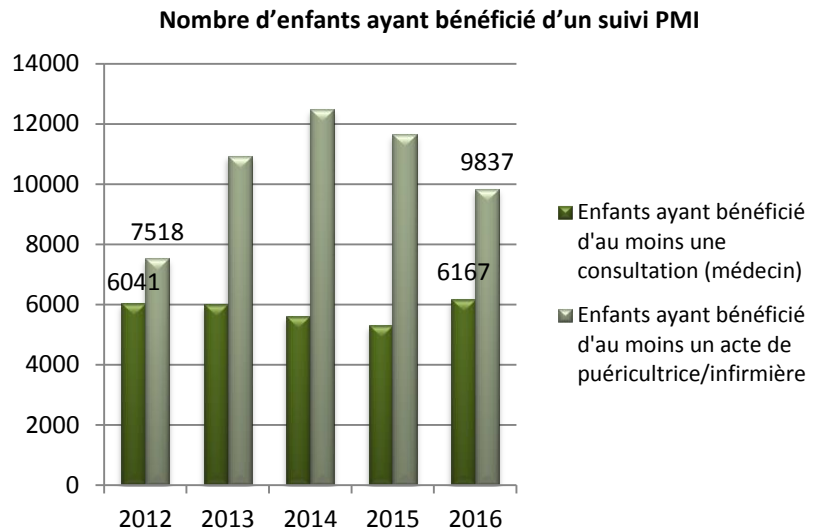
Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Enquête DREES PMI, année 2012 à 2016

## Les actions en faveur des enfants de 0 à 6 ans : un recentrage vers les publics vulnérables

En 2016, les médecins de PMI ont reçu 6 157 enfants, soit 2,1% de plus qu'en 2012.

Les puéricultrices ont quant à elles pratiqué 9 837 actes sur des enfants, soit 30,8% de plus qu'en 2012.

Sur la même période, le nombre de visites à domicile dont le motif est un enfant a augmenté, passant de 1 VAD par enfant en 2012 à 1,6 VAD par enfant en 2016, signe de l'intensification du suivi des enfants par les équipes de PMI.



Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Enquête DREES PMI, année 2012 à 2016

## Le suivi PMI intensif ou renforcé : un outil de prévention précieux

Les puéricultrices du Département accompagnent plus intensivement les enfants lors de situations délicates.

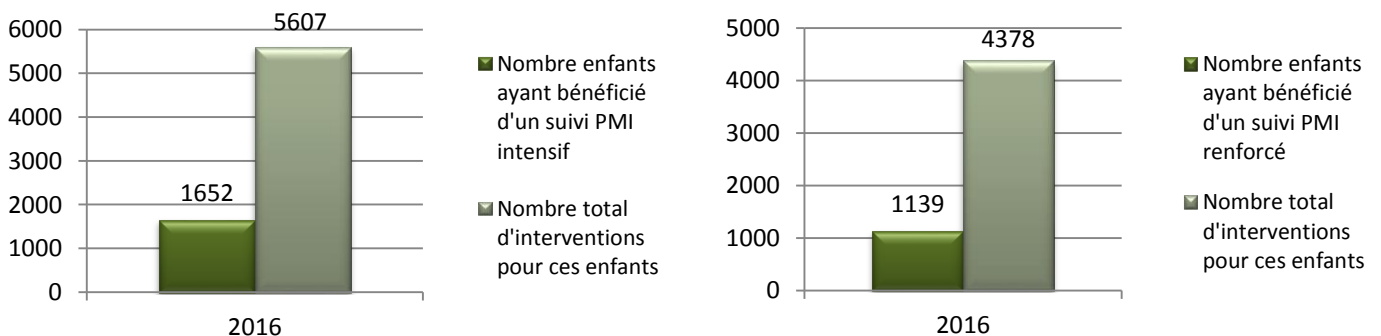
Le suivi PMI intensif concerne les enfants pour lesquels il existe des motifs d'inquiétude ou de surveillance.

Le suivi PMI renforcé est quant à lui, décidé en commission pluridisciplinaire et concerne les

enfants déjà bénéficiaires d'une mesure d'aide sociale à l'enfance.

Pour l'année 2016 et sur l'ensemble des 19 Cdas répondants, 1 652 jeunes enfants ont bénéficié d'un suivi PMI intensif par une puéricultrice, générant pas moins de 5 607 interventions. Sur cette même année, 1 139 enfants ont bénéficié d'un suivi renforcé au cours de l'année.

### Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un suivi PMI intensif ou renforcé



Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Statistiques de suivi d'activité PMI, année 2016

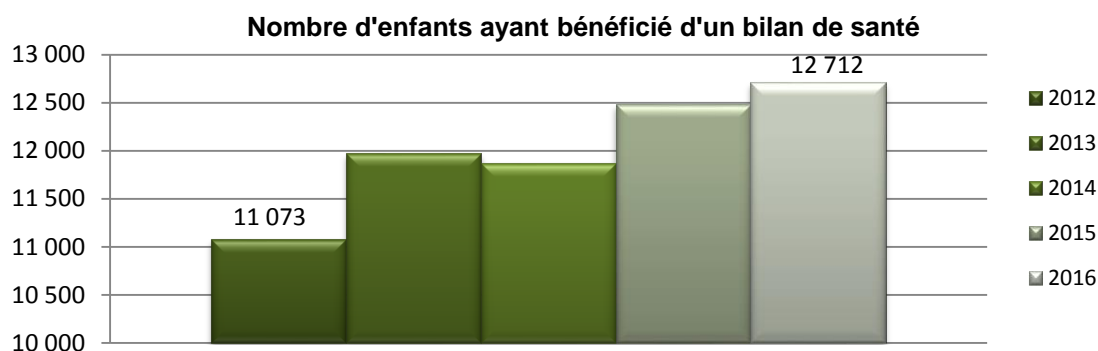
## ⊙ Les bilans de santé en école maternelle : un fort taux d'adhésion

**13 221 enfants  
invités sur le  
département  
d'Ille-et-Vilaine**

Le bilan de santé en école maternelle, inscrit dans la Loi du 5 mars 2007, s'adresse à tous les enfants scolarisés en petite et moyenne sections de maternelle. Il a pour objet de dépister précocement les troubles qui pourraient faire obstacle à l'acquisition des apprentissages (troubles du développement, troubles sensoriels...). Ce bilan constitue un point de contact avec les familles et les enseignants, afin d'échanger sur la santé et le bien-être de l'enfant dans son environnement.

En 2016, les parents ou tuteurs de 13 221 enfants ont été invités à bénéficier du bilan de santé en école maternelle. Le taux de réalisation de ces bilans est très fort puisque tous les ans plus de 90% des enfants en bénéficient. Une incertitude demeure cependant sur l'état de santé général des 10% d'enfants non vus et appelle notre vigilance.

Il convient de noter que sur la période 2012-2016, le nombre d'enfants vus en bilan de santé en école maternelle a augmenté de 14,8%. L'arrivée importante de familles avec des enfants sur le département et la qualité des relations partenariales avec les établissements scolaires expliquent cette croissance.



*Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Enquête DREES PMI, année 2012 à 2016*

Suite à ces bilans de santé en école maternelle, les professionnels de la PMI orientent les enfants vers des spécialistes. Ainsi en 2016, suite au dépistage auditif, 3,2% des enfants ont été orientés vers un bilan auditif spécialisé. Suite au dépistage visuel, 13,5% des enfants ont été orientés vers un bilan ophtalmologique et suite au dépistage des troubles du langage, 13,4% des enfants ont été orientés vers une consultation orthophonique. Les médecins de PMI voient en consultation les enfants pour lesquels des difficultés particulières ont été repérées par les infirmières lors de ce bilan de santé systématique.

## ⊙ Le SAFED : une équipe pluridisciplinaire au service des femmes enceintes les plus vulnérables

En 2016, 149 femmes ont été rencontrées par le Service d'accompagnement des femmes enceintes en difficulté (SAFED). Ce chiffre, en diminution depuis 2013<sup>3</sup>, s'explique par la nécessité pour l'équipe de s'investir dans des situations particulièrement lourdes « *cumulant des problématiques médico-psycho-sociales* », faisant appel à la pluridisciplinarité de l'équipe.

La pertinence de l'intervention du SAFED s'évalue au travers de nombreux critères dont le jeune âge, un parcours ASE, une déficience ou une pathologie mentale, l'isolement, le mal-être psychologique, l'existence d'addictions, des conflits conjugaux ou le refus de la grossesse.

<sup>3</sup> Cf Annexe 7

**« Le Service d'accompagnement des femmes enceintes en difficulté (SAFED) s'adresse aux femmes enceintes en grande détresse et ne désirant pas leur grossesse. Les professionnels du SAFED vont accompagner ces femmes, leur apporter une écoute personnalisée, les aider à trouver leur solution qui seront pour certaines l'accouchement dans le secret. [...] Le travail pluridisciplinaire est essentiel pour que le SAFED puisse assurer sa mission de prévention et de protection de l'enfant ».**

Source : Département d'Ille-et-Vilaine, Rapport d'activité 2016 du SAFED

Ainsi, le nombre moyen de rendez-vous par femme accompagnée a augmenté, passant de 8 rendez-vous en 2013 à 12 rendez-vous en 2016 (+50,0%). En 2016, 66% des femmes bénéficient d'interventions intensives (plus de 5 rendez-vous). L'équipe réalise davantage de visites à domicile (26% en 2016 contre 10% en 2013) afin de mieux appréhender l'environnement de vie de la femme accompagnée.

#### Données d'activité du SAFED (hors accouchement dans le secret)

	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de femmes rencontrées</b>	208	187	162	149
<b>Nombre de rendez-vous proposés</b>	1 682	1 944	2 151	1 781
<b>Nombre de rendez-vous honorés</b>	1 431	1 735	1 844	1 514
<b>Dont visites à domicile (VAD)</b>	148	229	478	469
<b>Moyenne de VAD par femme</b>	8,1	10,4	13,3	12

Source : Département d'Ille-et-Vilaine - SAFED, Rapport d'activité, année 2016

Les femmes accompagnées au SAFED ont été orientées pour 36% d'entre elles par des professionnels de santé, pour 26% par les foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou associations, 22% d'entre elles viennent des Cdas et 16% sont des détenues du centre pénitentiaire de Rennes.

En 2016, les femmes mineures représentent 10% des femmes accompagnées. Cette proportion est stable entre 2012 et 2016. L'équipe du SAFED constate pour autant « *que les grossesses adolescentes sont de plus en plus précoces* ».

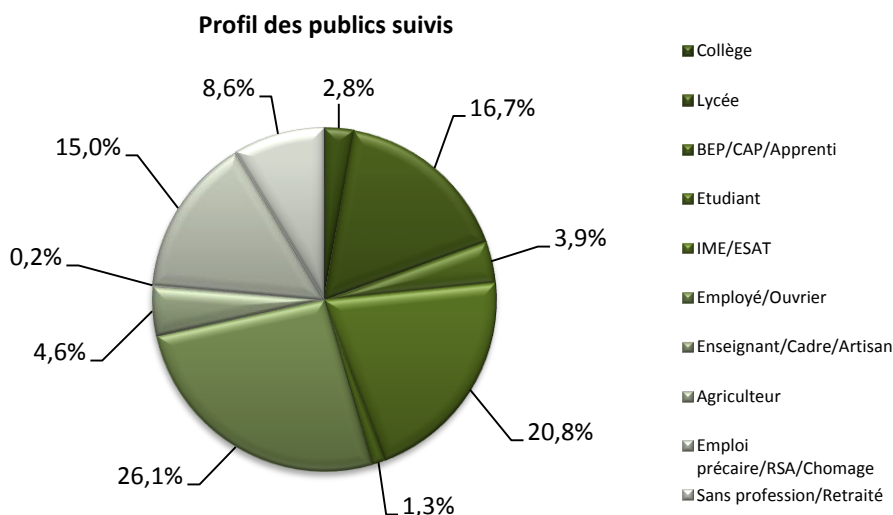
Les femmes accompagnées sont le plus souvent seules durant leur maternité (51%), ce qui constitue un risque de grande vulnérabilité. Par ailleurs, 62,5% des femmes sont inactives. On note également que peu d'entre elles disposent d'un logement autonome (27,5%) et que 15% se déclarent sans hébergement.

**Le SAFED a aussi accompagné 7 femmes enceintes demandant d'accoucher dans le secret (année 2016)**

## ⊙ L'activité des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)

En 2016, 14 229 personnes ont été accueillies en centre de planification et d'éducation familiale (réalisés en régie directe et indirecte). Les professionnels ont réalisé 9 788 entretiens individuels et 7 899 consultations médicales au cours de l'année 2016. Sur ces 14 229 individus,

78,4% étaient majeurs et 21,6% étaient mineurs. On constate également qu'il s'agit principalement de femmes puisqu'elles représentent 92,6% de la population accueillie, contre 7,4% pour les hommes.



Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Statistiques de suivi d'activité PMI, année 2016

**14 229 personnes accueillies en centre de planification en 2016.**

**Dans 44,2% des cas, il s'agit d'un public jeune en formation.**

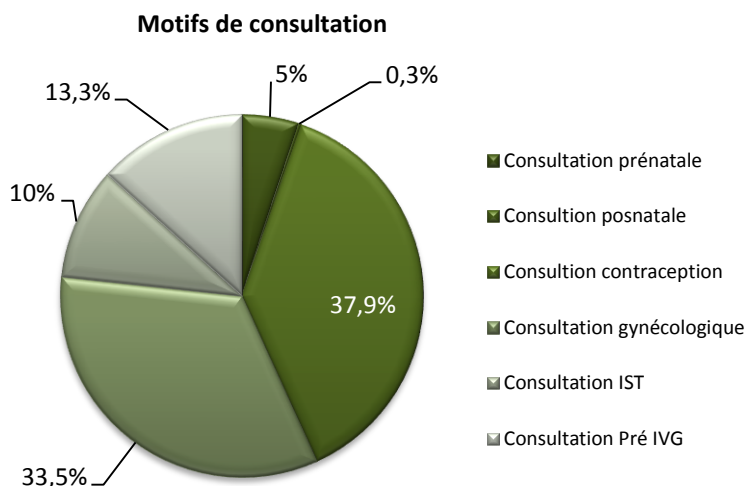
## L'activité médicale des CPEF

On dénombre 12 CPEF en Ille-et-Vilaine dont 8 en régie directe (plus 4 antennes délocalisées) et 4 en régie indirecte.

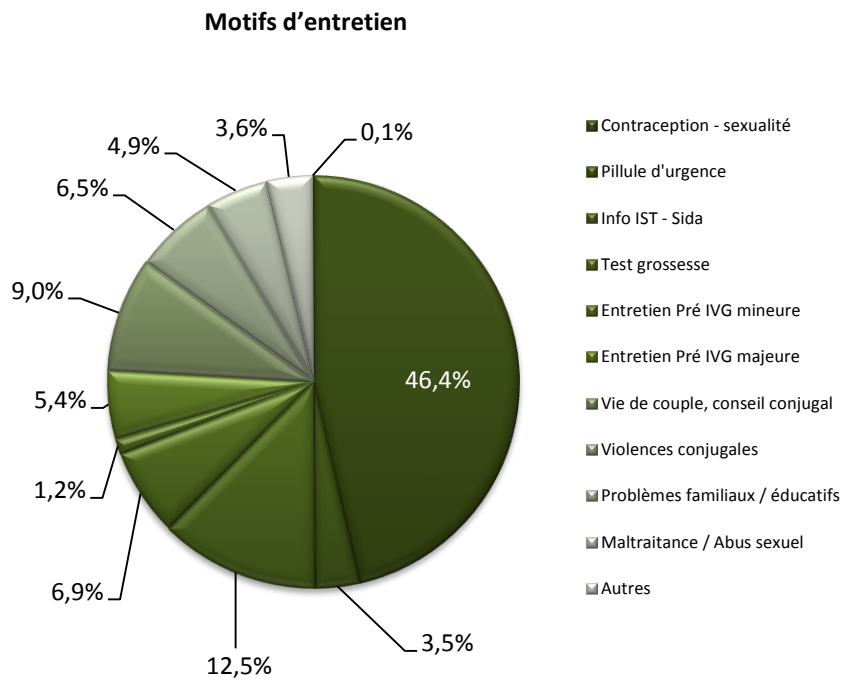
Répartis sur l'ensemble du territoire départemental, ces lieux sont ouverts à tous. Les CPEF en régie directe sont gratuits. Les populations reçues bénéficient de consultation médicale en vue d'une contraception adaptée, de dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), de suivi gynécologique et obstétrical, vaccination et IVG médicamenteuse. Les conseillers conjugaux du Département sont à l'écoute de chacun sur des domaines variés tels que la vie de couple, la parentalité ou encore les violences subies par certaines personnes. Ils réalisent des entretiens individuels et vont à la rencontre des jeunes en établissements scolaires, FJT...

La population accueillie pour une consultation médicale a, dans 80,6% des cas plus de 18 ans, tandis que 19,4% d'entre eux sont des personnes mineures.

Deux motifs de consultation se dégagent singulièrement. Il s'agit de la consultation relative à la contraception, ainsi que celle relative aux différents examens gynécologiques, représentant respectivement 37,9% et 33,5%.



## Les entretiens individuels avec les conseillers conjugaux



Au cours de l'année 2016, 76% des personnes qui ont bénéficié d'entretiens individuels ont plus de 18 ans et 24% ont moins de 18 ans.

Les motifs d'entretiens sont très variés : l'information sur la contraception et la sexualité (46,4%), l'information sur les IST et le Sida (12,5%) sont les plus récurrents lors du passage en entretien individuel.

Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Statistiques de suivi d'activité PMI, année 2016

## ➤ Les informations préoccupantes relatives à l'enfance en danger ou en risque de l'être

La Loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007 complétée en 2016, a fait évoluer considérablement le paysage global de la protection de l'enfance, positionnant ainsi le Département en tant que chef de file. Il est chargé en première ligne de recueillir, traiter, évaluer les informations préoccupantes (IP) relatives à l'enfance en danger ou en risque de

l'être, mais également de les centraliser, car leurs sources sont diverses et variées. Le Président du Département a l'obligation légale de décliner sa compétence au profit de l'autorité judiciaire notamment en cas de refus de la famille de collaborer ou en cas de maltraitance.

### ⊙ L'information préoccupante qualifiée

D'une manière générale, les données IP sont délicates à analyser et ne sont pas comparables d'une année sur l'autre compte-tenu d'une disparité de qualification des informations reçues. Cette difficulté partagée avec tous les départements, ne permet pas de comparaison entre départements. Or, le recueil fiable de ces données constitue un des enjeux majeurs pour l'observation de l'enfance en danger ou en risque de l'être, notamment en termes de compréhension des phénomènes et de construction des politiques publiques.

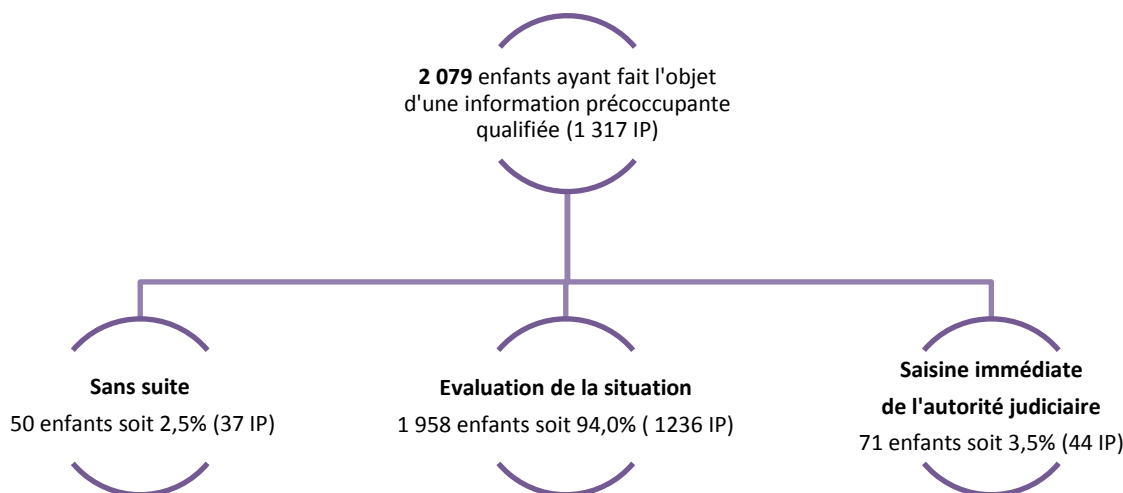
Il convient de préciser que les IP ne constituent pas la seule porte d'entrée potentielle pour l'accès aux dispositifs de protection de l'enfance ; les accompagnements sociaux ou médico-sociaux réalisés par les agents en Cdas peuvent également conduire à la mise en place d'une prestation ou mesure ASE, voire à une saisine de l'autorité judiciaire si besoin. Les données IP ne peuvent donc pas résumer le nombre d'enfants en danger ou en risque de l'être.

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine, l'extraction des données IP en l'état actuel du dispositif permet de comptabiliser en 2016, 2 079 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante enregistrée comme telle dans le logiciel d'aide sociale à l'enfance :

- pour 1 958 de ces enfants, une décision d'évaluation sociale ou médico-sociale approfondie de la situation a été retenue,
- pour 71 enfants, l'autorité judiciaire a été saisie immédiatement,
- pour 50 enfants, aucune suite n'a été donnée en l'absence d'éléments suffisants permettant une intervention dans la famille des services départementaux.

Les proportions de chacune de ces catégories sont relativement stables depuis 2012.

### Répartition des informations qualifiées de préoccupantes (IP) pour l'année 2016



Source : Département d'Ille-et-Vilaine - Logiciel d'aide sociale à l'enfance, Statistiques annuelles



Une étude interne menée en 2014-2015 sur le fonctionnement du dispositif départemental IP a mis en évidence les forces du dispositif et les points à améliorer, notamment la diversité des pratiques entre Cdas dans l'interprétation du référentiel interne IP défini et mis en place en 2009.

Un travail s'est dès lors engagé en 2016 auprès des territoires visant d'une part à l'amélioration du référentiel départemental à partir de l'expérience des équipes, et d'autre part, à l'harmonisation des

pratiques et la fiabilisation des données. Les ajustements qui ont été apportés et mis en place début 2018 doivent permettre également de mettre en lumière et de valoriser l'ensemble de l'activité générée autour des IP dans les Cdas par les agents du service social départemental, de la PMI, voire de l'ASE.

Compte tenu de l'évolution à venir, les chiffres des années antérieures à 2018 ne pourront pas être comparés aux chiffres des années suivantes.

### ⊙ L'origine des IP parvenues aux services départementaux : en stabilité depuis 2012

Parmi les IP enregistrées, on observe une constance dans l'origine de ces dernières. Elles émanent principalement de trois émetteurs : l'éducation nationale et de la DDEC (20 à 25%), les particuliers (20 à 25%) et les établissements de services publics et privés comme les IME, ITEP, centres de loisirs, CMPP ou CAMPS (13 à 17%).

La CASED avec laquelle le Département a signé une convention, représente entre 1,3 et 3,8% des situations selon les années. Les IP provenant de professionnels de santé libérale sont peu

nombreuses (moins de 1,5%). Ce chiffre est constant depuis 2012.

Le numéro vert national (le 119) représente entre 6,3 et 8,7% des IP qui parviennent au département.

Les soit-transmis du Parquet et les juges des enfants représentent 8,2% des IP en 2016 contre 12,47% en 2012. En parallèle, les agents du Département sont à l'origine de 6,8% des IP enregistrées comme telles en 2012 et 11,4% en 2016.

#### Origine de l'information préoccupante qualifiée

	2012	2013	2014	2015	2016
Agent du département	6,9%	10,5%	7,7%	8,4%	11,5%
Autres départements	4,4%	4,7%	4,9%	5,4%	6,0%
CASED	3,8%	2,0%	1,4%	2,2%	2,7%
Professionnels de santé libérale	1,3%	1,6%	1,8%	1,7%	1,6%
Education Nationale et DDEC	25,0%	21,1%	22,50%	23,1%	20,9%
Etablissement ou service public/privé	13,6%	13,4%	16,4%	17,2%	16,7%
Service extérieur habilité ASE	1,8%	0,6%	0,3%	0,5%	0,6%
Fiche n° vert national - 119	6,3%	8,7%	8,4%	6,6%	7,2%
Particuliers	22,1%	21,9%	22,7%	20,8%	22,5%
Police ou gendarmerie	2,3%	2,5%	4,1%	2,5%	2,1%
Soit-transmis du Parquet voire des juges des enfants	12,5%	13,0%	9,8%	11,6%	8,2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Logiciel d'aide sociale à l'enfance – Données annuelles



## ➤ Les enfants bénéficiaires de prestations ou mesures ASE

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, le Département intervient auprès des familles par le biais d'aides financières ASE, de mesures d'aide sociale à domicile. Il est également responsable des enfants confiés à l'ASE.

### ⊙ Les aides financières ASE en constante augmentation

Le Département (conformément à l'article L221-1 du Code de l'Action sociale et des familles) peut verser, après évaluation par les équipes sociales, des aides financières au titre de l'Aide Sociale à

l'Enfance (ASE), sous forme d'allocations mensuelles ou de secours d'urgence. Une famille peut bénéficier concomitamment d'une allocation mensuelle et d'un secours d'urgence.

#### Les aides financières ASE

	Types d'aides / Actions	Nombre de décisions	Nombre de familles aidées	Nombre d'enfants aidés	Montant de l'enveloppe consommée	Montant moyen par famille aidée	Montant moyen par enfant aidé
2012	AM	8 291	4 982	9 911	2 099 266 €	421 €	212 €
	SU	10 105	6 204	12 029	1 227 524 €	198 €	102 €
2013	AM	9 380	5 378	10 793	2 584 683 €	481 €	239 €
	SU	11 713	6 905	13 484	1 456 219 €	211 €	108 €
2014	AM	9 904	5 661	11 350	3 015 153 €	532 €	266 €
	SU	12 895	7 416	14 711	1 627 223 €	219 €	111 €
2015	AM	9 986	5 688	11 464	3 181 893 €	559 €	277 €
	SU	13 437	7 710	15 211	1 720 010 €	223 €	113 €
2016	AM	10 172	5 882	11 823	3 513 438 €	597 €	297 €
	SU	13 858	7 880	15 499	1 803 513 €	229 €	116 €
Evolution 2012/2016	AM	22,7%	18,1%	19,3%	67,4%	41,8%	40,1%
Evolution 2012/2016	SU	37,1%	27,0%	28,8%	46,9%	15,7%	13,7%

Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Logiciel d'aide sociale à l'enfance – Données annuelles  
AM : Allocations mensuelles ; SU : Secours d'urgence

Pour l'année 2016, le Département a décidé 10 172 allocations mensuelles (AM) versées au bénéfice 11 823 enfants répartis entre 5 882 familles pour un montant moyen de 297 € par enfant.

Le montant moyen par enfant a augmenté de 40,1% entre 2012 et 2016 alors que le nombre de décisions augmentait dans le même temps de 22,7%. L'enveloppe consommée a augmenté de 67,4% sur cette même période (source Logiciel d'aide sociale à l'enfance – Données annuelles).

Pour l'année 2016, les secours d'urgence ont concerné 15 499 enfants (7 880 familles) pour un montant moyen annuel par enfant de 116€. Ce montant moyen a augmenté de 13,7% entre 2012 et 2016. Dans le même temps, le nombre de décisions a augmenté de 37,1% et l'enveloppe consommée de 46,9% (source Logiciel d'aide sociale à l'enfance – Données annuelles).

Face à ces évolutions importantes entre 2012 et 2016, une analyse plus précise est engagée afin d'expliquer cette augmentation.

### ⊙ Les aides à domicile ASE en stagnation

Au 31 décembre 2016, 43 enfants ont bénéficié d'une Evaluation Educative Contractuelle (EEC). Cette mesure décidée par les Responsables Enfance Famille (REF) était peu usitée jusqu'en 2013, où seules 32 EEC avaient été décidées pour une capacité de 62 mesures. Cependant, en 2015, 68 mesures ont été décidées.

Les Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) sont intervenues auprès de 1 020 enfants en 2016, soit une nette augmentation sur les dernières années.

Ces interventions représentent un outil pertinent pour les REF qui contractualisent ces mesures de prévention avec les familles.

Les auxiliaires de vie sociale sont intervenues auprès de 91 enfants.

Concernant les mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE), les données disponibles ne sont pas exhaustives pour être significatives

#### Les aides à domicile ASE

Au 31 décembre 2016	Types d'aides / Actions	Enfants bénéficiaires
<b>Département</b>		
<b>Mesures administratives</b>	Evaluations éducatives contractuelles (EEC)	43
	Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF)	1 020
	Auxiliaires de vie sociale (AVS)	91
<b>Mesures judiciaires</b>	Mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE)*	25

Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Logiciel d'aide sociale à l'enfance – Données mensuelles

\* Données disponibles pour 8 CDAS sur 22

### ⊙ Le nombre d'enfants bénéficiaires de mesures ASE : une évolution tirée par les mesures éducatives à domicile

Au 31 décembre 2016, l'Ille-et-Vilaine compte 6 037 jeunes bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance y compris les jeunes mineurs et majeurs non accompagnés (MNA), soit 22,2 enfants bénéficiaires de mesures ASE pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. On note ainsi que le nombre d'enfants bénéficiaires de mesures ASE a augmenté +6,0% par rapport à 2012 soit près du double de l'augmentation de la population des moins de 20 ans sur cette période (+3,05%).

Parmi les enfants bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance, 50,7% relèvent de mesures éducatives à domicile et 49,3% de mesures de placement. Les mesures éducatives à domicile ont augmenté de 12,1% sur la période<sup>4</sup>, tandis que les mesures de placement (y compris les Mineurs non accompagnés) sont restées relativement stable avec une évolution minime de +0,3%.

**2 753 enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.**

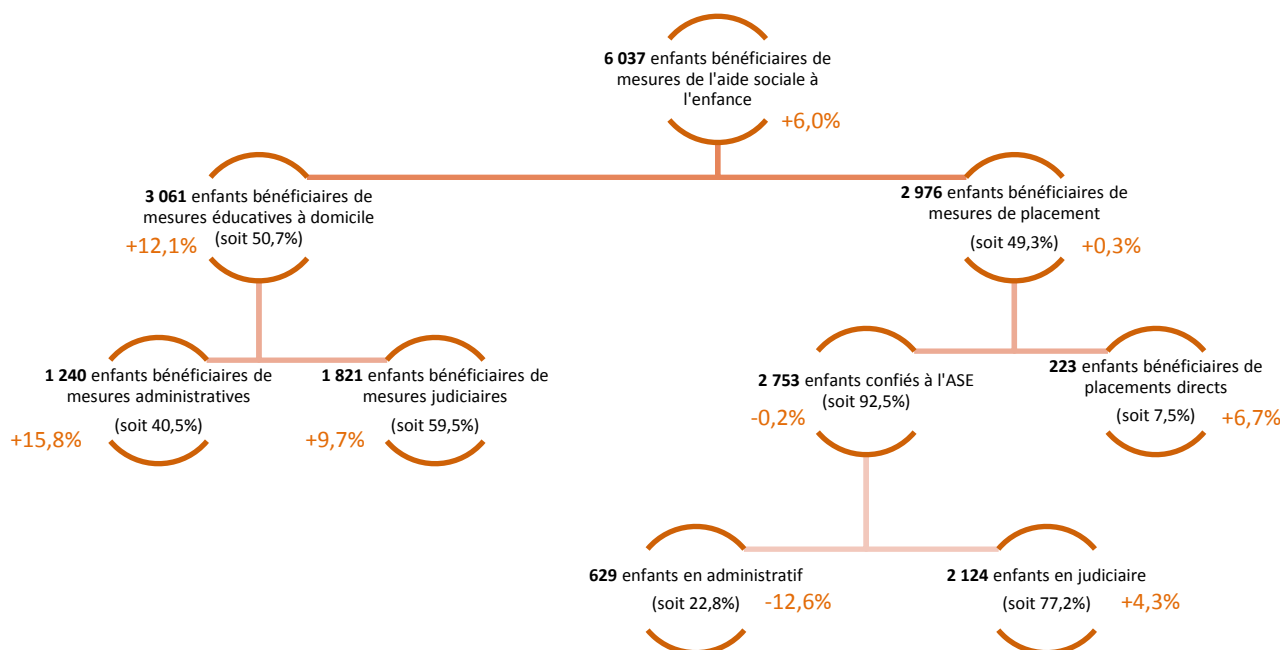
Au 31 décembre 2016, le département compte 2 976 jeunes bénéficiaires de mesures de placement ASE, dont 92,5% étaient confiés au service de l'ASE dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires (2 753 jeunes) et 7,5% étaient confiés directement par un juge à des établissements spécialisés<sup>5</sup> ou à des tiers (famille, entourage...) (223 jeunes). L'augmentation des mesures de placements directs auprès de particuliers (+44,0% sur la période 2012-2016)

souligne l'avancée dans le recours à des solutions dans l'entourage de l'enfant, afin de préserver sa stabilité affective. En parallèle, la loi du 14 mars 2016 a instauré le placement administratif chez des tiers, nouvelle mesure qui va se développer.

<sup>4</sup> Enquêtes DREES – ASE au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2016

<sup>5</sup> Etablissements type IME ou le CPFS

## Les enfants bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance



Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Enquête DREES - ASE, au 31 décembre 2016  
Clé de lecture : le nombre de bénéficiaires de l'ASE a augmenté de 6% entre 2012 et 2016

### ⊙ Les mesures éducatives à domicile : une forte augmentation

Au 31 décembre 2016, 3 061 enfants bénéficient de mesures éducatives à domicile dont 40,5% de mesures administratives et 59,5% de mesures judiciaires. Au 31 décembre 2016, 11,3 enfants pour 1 000 enfants bretonnais de 0 à 19 ans bénéficiaient d'une mesure éducative à domicile ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (10,1 pour 1 000<sup>6</sup>).

plus  
d'administratif  
et de renforcé

Sur la période 2012-2016, le nombre d'enfants bénéficiaires de mesures éducatives à domicile (administratives ou judiciaires) a augmenté de 12,1%<sup>7</sup>. Cette évolution est quatre fois plus rapide que celle de la population des moins de 20 ans. La Loi du 5 mars 2007 pose le principe du maintien à domicile.

Quelle que soit l'année de référence, la part des mesures judiciaires (AEMO) est supérieure à celle des mesures administratives (AED). La part des mesures administratives en Ille-et-Vilaine est cependant plus importante que dans le reste de la France (40,0% en Ille-et-Vilaine contre 31,5% en France en 2016). Là aussi, les effets de la loi de protection de l'enfance de 2007 repositionnant l'administratif sur le judiciaire se font sentir et ceci traduit un effort réel porté sur l'accompagnement contractualisé avec les familles et une progression des actions tournées vers la prévention.

<sup>6</sup> DREES, Etudes et résultats, numéro 1037, octobre 2017. Champ : France Métropolitaine et DROM (hors Mayotte). Données provisoires au 31 décembre 2016.

<sup>7</sup> Enquêtes DREES – ASE au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2016

## Répartition des mesures éducatives à domicile 2012 - 2016

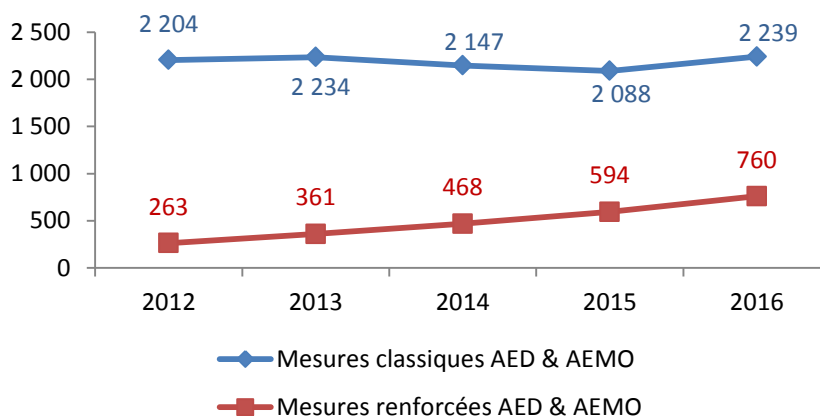
	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne nationale 2016*
<b>Administratif</b>	39,2%	40,3%	43,7%	44,0%	40,5%	<b>31,5%</b>
<b>Judiciaire</b>	60,8%	59,7%	56,3%	56,0%	59,5%	<b>68,5%</b>

Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Enquêtes DRESS au 31 décembre année N

En parallèle, sur la période 2012 à 2016, la part des mesures renforcées (AEDR ou AEMOR) est en constante augmentation (+188,9%)<sup>8</sup>. Fin 2016, on comptait 25,4% de mesures renforcées (administratives ou judiciaires) pour 10,6% en 2012.

Compte tenu de la croissance exponentielle de cette mesure, la Direction enfance famille a créé en septembre 2017 une instance de régulation des aides éducatives à domicile afin de comprendre et d'analyser les motifs de cette évolution.

### Evolution des mesures renforcées et des mesures classiques



Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Logiciel d'aide sociale à l'enfance, Données mensuelles au 31 décembre année N

### ⊙ Le nombre d'enfants confiés à l'ASE entre 2012 et 2016 : une augmentation qui tend à ralentir

Au 31 décembre 2016, on comptabilise 2 753 enfants confiés à l'ASE (dont 340 MNA) ce qui représente une évolution de -0,15% au regard de 2012.

L'étude de la période de 2012 à 2016 montre une rupture en 2014. Entre 2012 et 2014, le nombre total d'enfants confiés diminue (-4,9%). Sur cette période, le nombre de MNA confiés à l'ASE diminue de 36,4% et le nombre de jeunes breilliens confiés à l'ASE augmente de +0,90%.

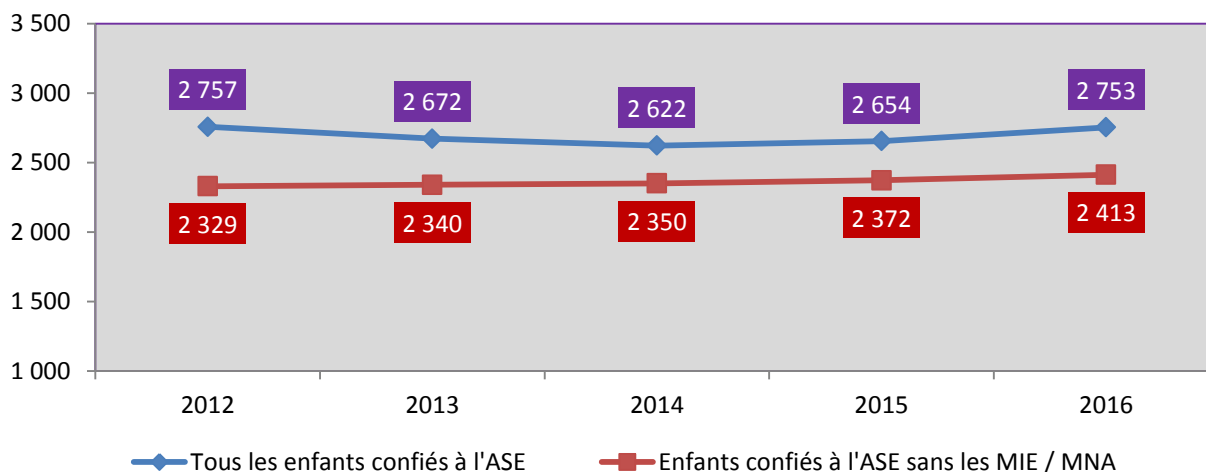
Puis sur la période de 2014 à 2016, le nombre total d'enfants confiés augmente de 5,0%. Sur cette période le nombre de breilliens confiés à l'ASE augmente de 2,68% et le nombre de MNA confiés à l'ASE augmente de 25%.

Sur la période 2012 – 2016, le nombre d'enfants confiés à l'ASE hors MNA a ainsi évolué de +3,61%, soit une hausse comparable à l'augmentation de la population des moins de 20 ans sur cette période en Ille-et-Vilaine (3,05%).

- 0,15% d'enfants confiés à l'ASE entre 2012 et 2016

<sup>8</sup> Département d'Ille-et-Vilaine – Logiciel d'aide sociale à l'enfance - Données mensuelles au 31 décembre année N

### Nombre d'enfants confiés à l'ASE 2012 - 2016

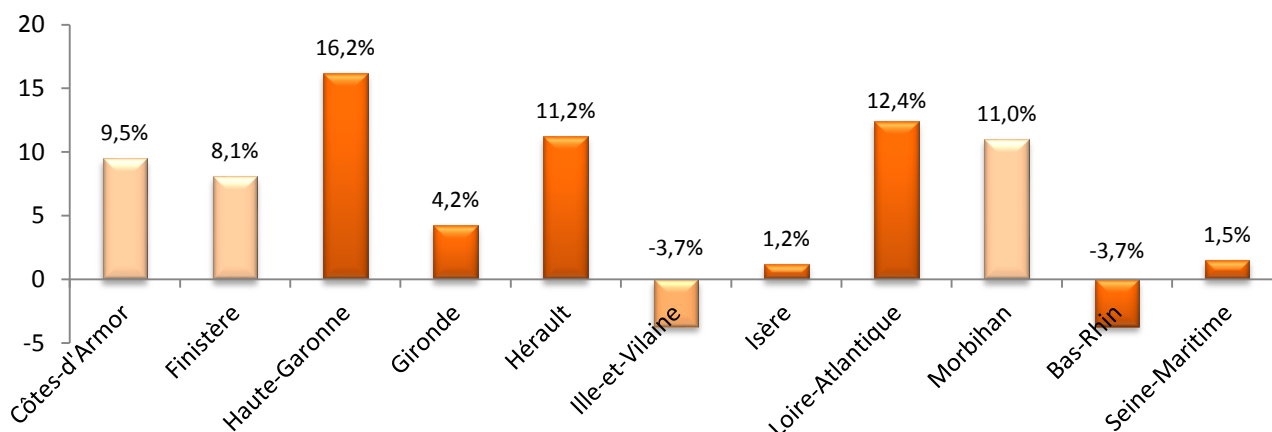


Sources : Département d'Ille-et-Vilaine, Enquête DREES au 31 décembre N – Mission MIE, agence départementale du pays de Rennes

Au niveau national, le nombre d'enfants confiés à l'ASE (y compris MNA) a augmenté de +9,6% entre 2012 et 2016<sup>9</sup>. Avec un taux d'évolution de -0,15%, l'Ille-et-Vilaine connaît une variation plus contenue que le niveau national. Il n'est cependant pas possible de faire de comparaison des données hors MNA avec le niveau national ou avec d'autres départements car les données sans les MNA ne sont pas diffusées par la DREES.

Le rapprochement avec quelques départements comparables<sup>10</sup> est possible sur la période 2012 – 2015, les données DREES 2016 par département n'étant pas disponibles. Sur cette période, seuls l'Ille-et-Vilaine et le Bas-Rhin connaissent un taux d'évolution négatif (-3,7%). Les taux des autres départements de l'échantillon se situent entre +1,2% (Isère) à +16,2% (Haute-Garonne).

### Taux d'évolution du nombre d'enfants confiés à l'ASE entre 2012 et 2015



Source : Enquêtes DREES – ASE au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2015  
Clé de lecture : entre 2012 et 2015 le nombre total d'enfants confiés à l'ASE a diminué de 3,7% en Ille-et-Vilaine

<sup>9</sup> Source : DREES, Etudes et résultats, numéro 1037, octobre 2017. Champ : France Métropolitaine et DROM (hors Mayotte). Données provisoires au 31 décembre 2016

<sup>10</sup> Sept départements démographiquement comparables et les trois autres départements bretons

### Zoom : les MNA représentent 12,3% des enfants confiés au 31 décembre 2016

Concernant l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), les chiffres montrent une évolution croissante jusqu'en décembre 2012, suivie d'une baisse très significative toute l'année 2013 qui se poursuit en 2014, mais de manière moins importante. Cette baisse s'explique par la décision du Département, en novembre 2012, de ne prendre en charge au titre de l'ASE, que les jeunes reconnus mineurs à l'issue de l'évaluation réalisée par les professionnels de la Mission MNA. La mise en place de la circulaire Taubira en mai 2013 a confirmé le rôle des Départements en matière d'évaluation de la minorité/majorité tout en précisant les attentes et la méthodologie retenue pour cette mission. Elle a posé le principe d'un accueil des jeunes pendant l'évaluation, organisé par les Départements et financé partiellement par l'Etat. Entre 2012 et 2014, la part des MNA dans l'ensemble des enfants confiés est passé de 15,5% à 10,4%.

Pour autant, depuis 2014, et en particulier depuis l'été 2015, le nombre de jeunes MNA augmente fortement. Au 31 décembre 2016, les MNA représentent 12,3% de l'ensemble des enfants confiés.

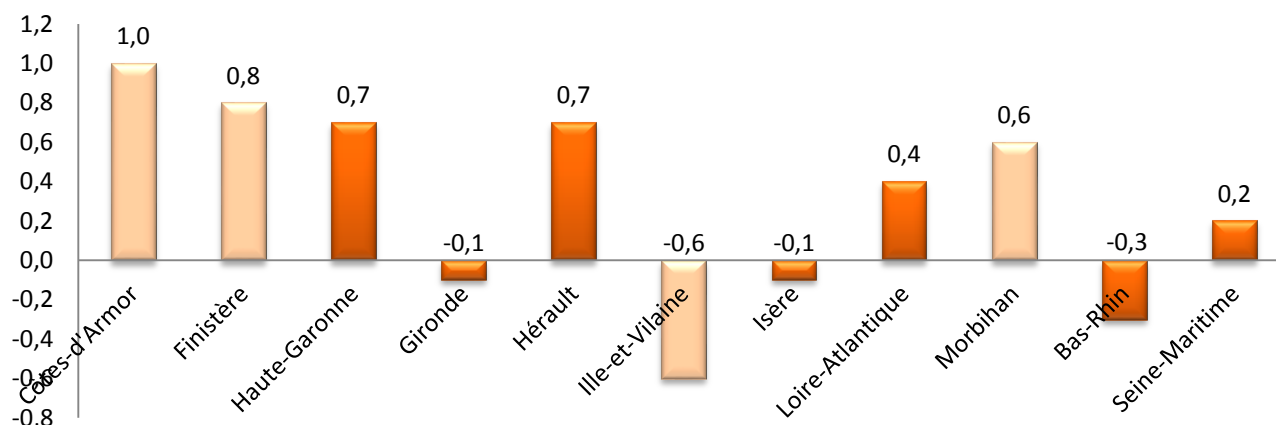
### ⊙ Un ratio d'enfants confiés à l'ASE en diminution sur la période 2012 - 2016

Au 31 décembre 2016, rapporté à la population des moins de 20 ans, le ratio d'enfants confiés à l'ASE d'Ille-et-Vilaine (y compris les MNA) est de 10,1 pour 1 000, situant le département au-dessus de la moyenne nationale : 9,40 pour 1 000<sup>11</sup>.

En France, sur la période 2012 – 2015, le ratio d'enfants confiés à l'ASE a augmenté de 9,0 pour 1 000 à 9,8 pour 1 000. En revanche, en Ille-et-Vilaine, le ratio a baissé de 10,4 pour 1 000 à 9,8 pour 1 000<sup>12</sup> malgré l'arrivée importante des mineurs non accompagnés (MNA).

Le rapprochement avec quelques départements comparables est possible sur la période 2012 – 2015, les données DREES 2016 par département n'étant pas disponibles. Sur cette période, quatre départements connaissent une diminution de leur ratio, l'Ille-et-Vilaine connaissant la plus forte baisse (-0,62 point). Les évolutions des autres départements de l'échantillon sont positives et se situent entre +0,17 point (Seine-Maritime) et +1 point (Côtes d'Armor).

**Evolution du ratio d'enfants confiés à l'ASE entre 2012 et 2015**



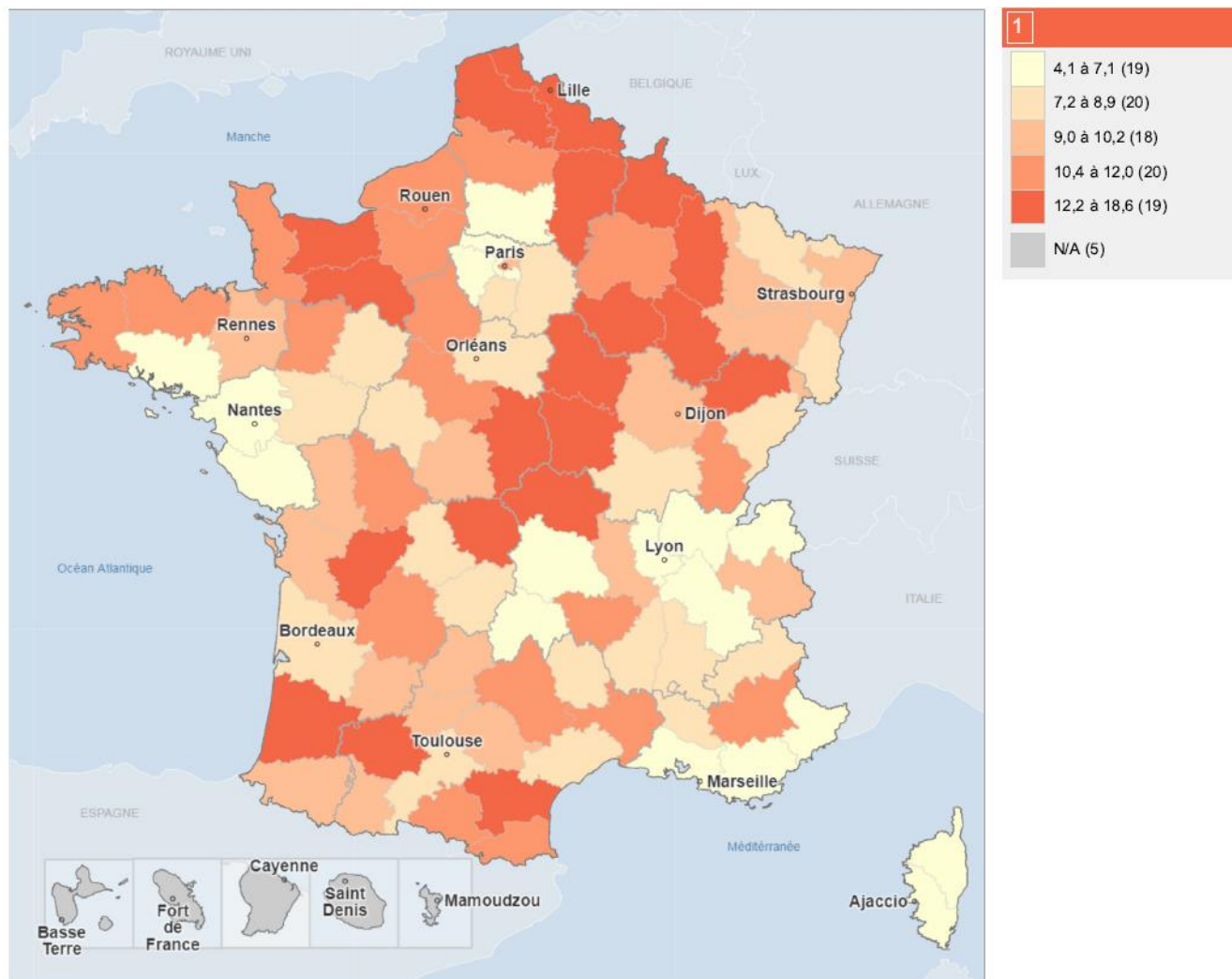
Sources : Enquêtes DREES – ASE au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2015, INSEE Estimations de population 2012 et 2015  
Clé de lecture : entre 2012 et 2015, le ratio d'enfants confiés à l'ASE a diminué de 0,6 point en Ille-et-Vilaine

<sup>11</sup> Source : DREES, Etudes et résultats, numéro 1037, octobre 2017. Champ : France Métropolitaine et DROM (hors Mayotte). Données provisoires au 31 décembre 2016

<sup>12</sup> Source : Enquêtes DREES – ASE au 31 décembre année N

A ce stade, il convient d'affiner les chiffres avec ou sans les MNA parmi les enfants confiés à l'ASE. En Ile-et-Vilaine, au 31 décembre 2016, le ratio d'enfants confiés à l'ASE est de 8,8 pour 1 000 sans compter les MNA. Ce ratio de 8,8 pour 1 000 est stable de 2012 à 2016, signe que l'augmentation brute des placements des jeunes breitilliens suit la courbe de croissance de la population jeune recensée du département.

### Ratio d'enfants confiés à l'ASE pour 1000 jeunes de moins de 20 ans



Sources : INSEE estimation de population 2015 - Département d'Ile-et-Vilaine – Enquête DREES ASE, 31 décembre 2015



## ⊙ Les enfants confiés sont essentiellement des adolescents mais le nombre de bébés augmente vite

Depuis plusieurs années, la répartition des âges des enfants confiés à l'ASE est relativement stable tant au niveau national que pour le Département.

Au 31 décembre 2016, en Ile-et-Vilaine, les 11-17 ans représentent plus de la moitié des enfants confiés à l'ASE (54,0%) et la tranche d'âge des 11-15 ans représente à elle seule un tiers de l'effectif. Les enfants de moins de 6 ans représentent 14,0% de la population et les jeunes majeurs sont 13,0%. Il convient d'avoir une attention particulière pour deux tranches d'âge : celle des moins de 2 ans et celle des 16-17 ans.

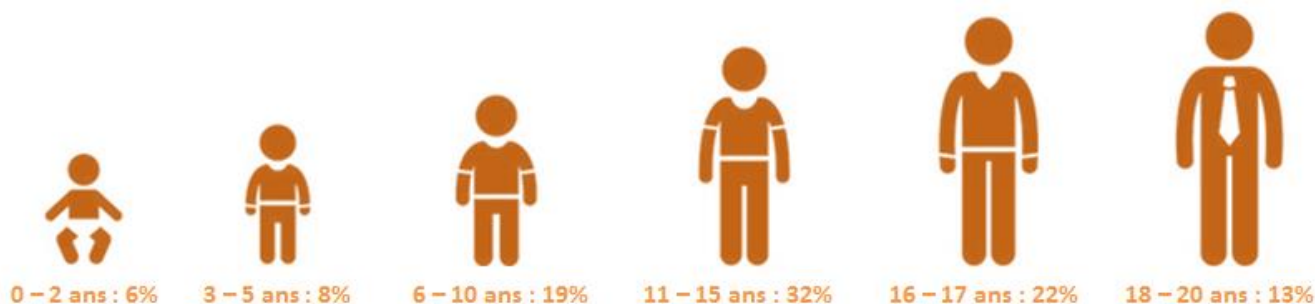
La part des moins de 2 ans évolue peu passant de 4,0% à 5,0% mais cela représente 38 tout-petits de

plus, soit une augmentation de 32,0% entre 2012 et 2016.

La tranche d'âge des 16-17 ans est plus élevée en Ile-et-Vilaine (22,0%) que dans la moyenne nationale (19,0%). La sur-représentation des 16-17 ans s'explique notamment par la présence importante de jeunes MNA qui représentent 35,0% de l'effectif total des 16-17 ans.

**Les enfants confiés à l'ASE ont 12 ans en moyenne sur le département**

### Répartition des enfants confiés à l'ASE par tranche d'âge



Source : Département d'Ile-et-Vilaine, logiciel d'aide sociale à l'enfance, données DREES au 31 décembre 2016

## ⊙ Une répartition par genre comparable à la France

Sur la période 2012 - 2016, au niveau départemental comme au niveau national, la répartition par genre évolue peu. Les garçons restent un peu plus nombreux que les filles puisqu'ils représentent 56,5% de la population des

enfants confiés à l'ASE (56,0% pour la France métropolitaine au 31 décembre 2015).

Pour autant, la proportion de garçons est impactée par l'arrivée importante de MNA.

## ⊙ Les modes d'accueil des enfants confiés à l'ASE

Au 31 décembre 2016, 2 753 enfants et jeunes sont confiés à l'ASE d'Ile-et-Vilaine. Parmi ceux-ci, 59,4% sont accueillis par des assistants familiaux (assistants familiaux du département ou employés par des établissements habilités) et 26,8% en établissement (les MECS habilités ASE, le centre de l'enfance, les lieux de vie, les établissements spécialisés et le placement à domicile). Les autres modes d'hébergement<sup>13</sup> représentent 13,8% des mesures.

<sup>13</sup> Centre maternel, Foyer de jeunes travailleurs, Tiers digne de confiance, accueil intermittent chez des assistants familiaux et jeunes sans accueil



Depuis 2012, la part des jeunes accueillis chez des assistants familiaux tend progressivement à diminuer (62,2% en 2012 contre 59,4% en 2016), ce qui représente 80 enfants en moins entre 2012 et 2016. Les efforts du Département pour recruter des assistants familiaux sont importants depuis plusieurs années, pour autant, force est de constater que le recrutement est insuffisant pour compenser les départs à la retraite.

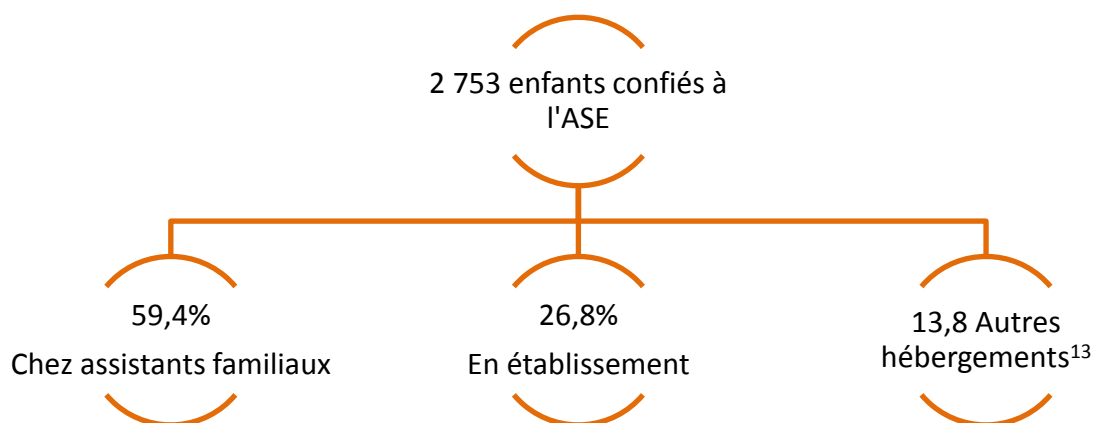
**Lieux d'accueil :**  
**59% assistants familiaux**  
**27% en établissements**

La part des jeunes accueillis en établissements augmente légèrement (25,4% en 2012 contre 26,8% en 2016, soit 40 enfants de plus). Le nombre de places en établissements en Ile-et-Vilaine n'ayant pas cru dans cette proportion sur cette période, certains enfants ont été accueillis hors de l'Ile-et-Vilaine.

Dans le même temps, la part des jeunes accueillis dans d'autres modes d'hébergement augmente de 2 points, passant de 12,4 à 13,8%. On note que le nombre de jeunes bénéficiant de modalités d'accueil atypiques (et en particulier les accueils intermittents chez les assistants familiaux, accueils chez des tiers, en internat scolaire et les jeunes majeurs autonomes en FJT) augmente sur la

période ce qui répond aux objectifs de la loi du 14 mars 2016.

### Répartition des enfants confiés à l'ASE par mode d'accueil



Source : Département d'Ile-et-Vilaine, logiciel d'aide sociale à l'enfance, données DREES au 31 décembre 2016

<sup>13</sup> : Centre maternel, FJT, Tiers digne de confiance, jeunes autonomes, accueil intermittent chez des assistants familiaux et jeunes sans accueil

### ⊙ Le cadre juridique des mesures pour les enfants confiés à l'ASE

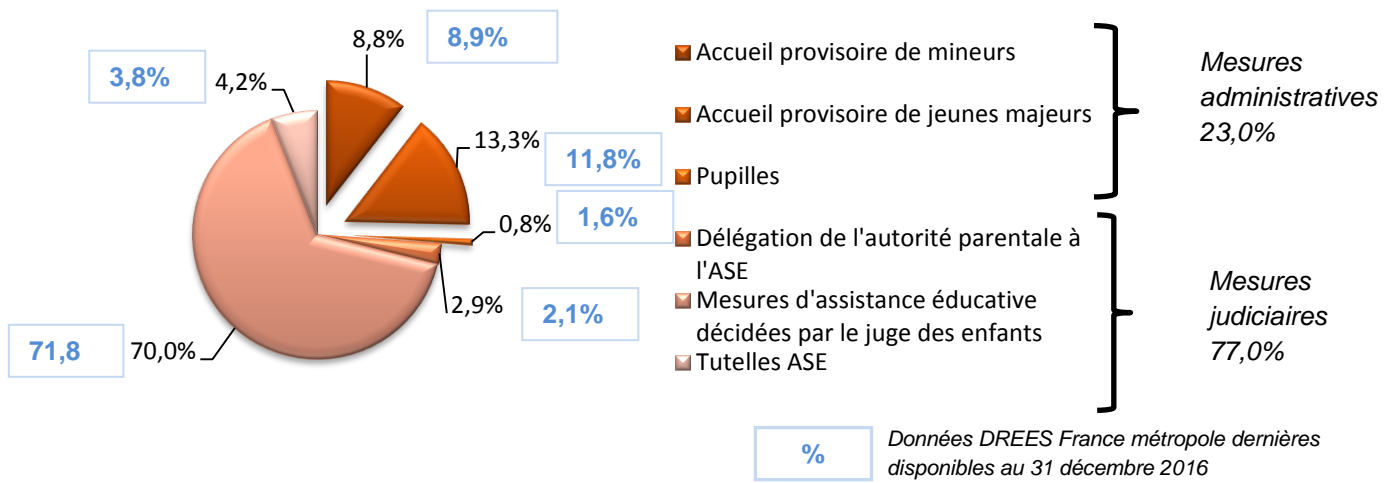
Le département d'Ile-et-Vilaine suit la même tendance que le niveau national : parmi les enfants confiés à l'ASE, la part de ceux qui relèvent d'une mesure judiciaire reste prépondérante (77,0% pour l'Ile-et-Vilaine, 78,0% pour la France Métropolitaine au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2016, les mesures sont essentiellement des placements ordonnés par un juge des enfants (70,0%), les délégations de l'autorité parentale et les mesures de tutelle sont relativement marginales.

Les accueils provisoires, qui correspondent à des placements à la demande ou en accord avec les parents ou représentants légaux d'un enfant mineur, ou de jeunes majeurs de moins de 21 ans eux-mêmes, représentent la quasi-totalité des mesures administratives de placement.

**Les mesures judiciaires majoritaires mais proportionnellement moins nombreuses que la moyenne nationale**

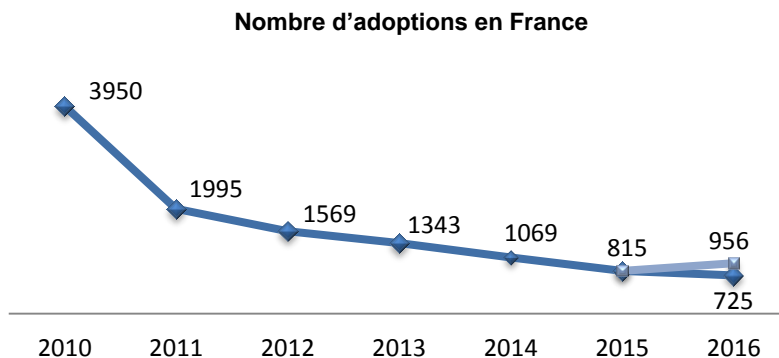
### Répartition des mesures de prises en charge physique à l'ASE



Sources : Département d'Ille-et-Vilaine, Logiciel d'aide sociale à l'enfance, données DREES au 31 décembre 2016

### ⊙ La situation de l'adoption en France

Depuis plusieurs années, on assiste à une baisse structurelle de l'adoption des enfants étrangers en France. Cela s'explique par l'adhésion plus importante des pays à la convention de La Haye, dont l'un des principes est de prioriser l'adoption nationale avant d'envisager une adoption internationale.



Source : Service Adoption Internationale

Clé de lecture : En 2016, 725 adoptions internationales + 231 visas accordés pour la RDC, qui est désormais fermée à l'adoption

Parallèlement, des pays dits émergents, où les adoptions étaient importantes, connaissent une augmentation des demandes d'adoptions au sein du pays par les familles des classes moyennes. La loi française du 17 mai 2013 sur le mariage pour tous a conduit plusieurs pays à fermer l'adoption aux personnes seules. Plusieurs pays se sont aussi fermés à l'adoption pour différentes raisons (conflits armés, changements de critères...).

En conséquence, les enfants proposés à l'adoption sont de plus en plus des enfants grands ou avec des particularités (maladie, handicap), ce qui ne correspond pas en première intention aux couples d'adoptants. L'augmentation du coût de l'adoption est aussi un frein pour de plus en plus de familles. Concernant les pupilles de l'Etat, le nombre d'enfants placés en vue d'adoption en France est relativement stable. Les dernières données disponibles sont celles de 2014.

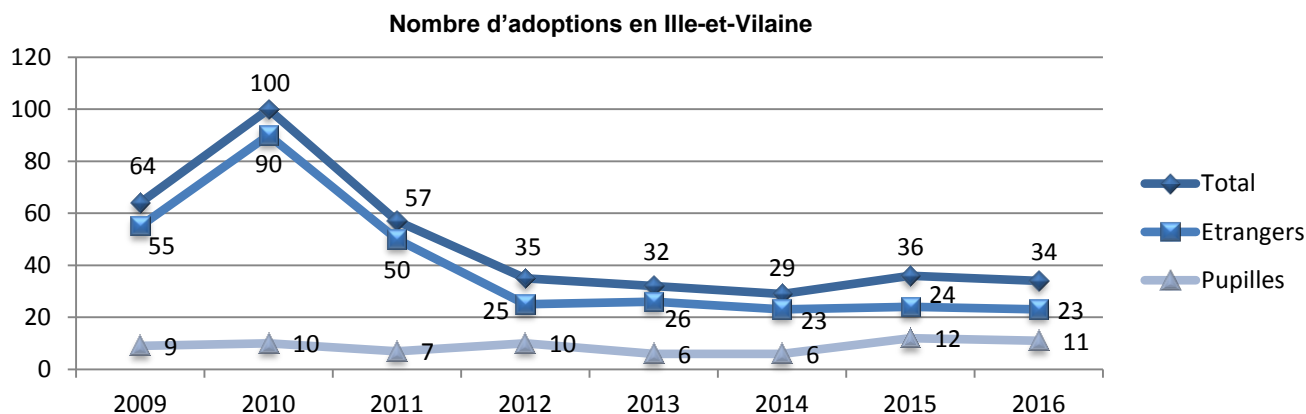
**Nombre de pupilles confiés en vue d'adoption en France**

2010	2011	2012	2013	2014
902	953	929	894	976

Source : ONED, Rapport 2016

### ⊙ La situation de l'adoption en Ille-et-Vilaine

Le Département d'Ille-et-Vilaine connaît une évolution identique à la situation nationale. Cependant, malgré la baisse régulière en France, depuis 2012 les adoptions à l'étranger sont relativement stables en Ille-et-Vilaine. D'année en année, une instabilité concernant l'origine des enfants, rend plus difficile la projection des candidats dans un pays précis.



Source : Département d'Ille-et-Vilaine, Service adoption et accès aux données personnelles

L'admission des enfants en qualité de pupilles de l'Etat dans le département concerne essentiellement des enfants nés dans le secret et des enfants ayant fait l'objet d'une déclaration judiciaire de délaissement parental.

L'augmentation sur ces deux dernières années, s'explique en partie par le travail de sensibilisation réalisé auprès des Cdas concernant le délaissement parental. La mise en œuvre des dispositions sur le délaissement parental de la loi de mars 2016 sur la protection de l'enfant, augmentera le nombre d'admissions en qualité de pupille de l'Etat et vraisemblablement le nombre d'adoptions.

<b>Admission Pupilles</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Total admissions pupilles</b>	10	19	6
<i>Dont accouchements dans le secret</i>	5	10	5
<i>Dont enfants remis par le ou les parent(s)</i>	1	0	1
<i>Dont enfants orphelins</i>	0	2	0
<i>Dont retraits d'autorité parentale</i>	0	0	0
<i>Dont délaissement parental</i>	4	7	0

<b>Dont rétractations</b>	2	1	1
<b>Dont reconnaissance paternelle</b>	0	1	0
<b>Nombre d'enquêtes d'adoptabilité réalisées</b>	2	4	5

Source : Département d'Ille-et-Vilaine, Service adoption et accès aux données personnelles

Les enfants pupilles de l'Etat sont sous la tutelle du Préfet. Un Conseil de famille ad hoc prend les décisions les concernant. Tous les enfants Pupilles de l'Etat ne font pas l'objet d'un projet d'adoption, les enquêtes d'adoptabilité réalisées par le service

adoption à la demande du Conseil de famille permettent à ce dernier de définir pour chaque enfant pupille le projet le plus adapté à sa situation et à ses intérêts. La parole de l'enfant est prise en compte lors des enquêtes d'adoptabilité.

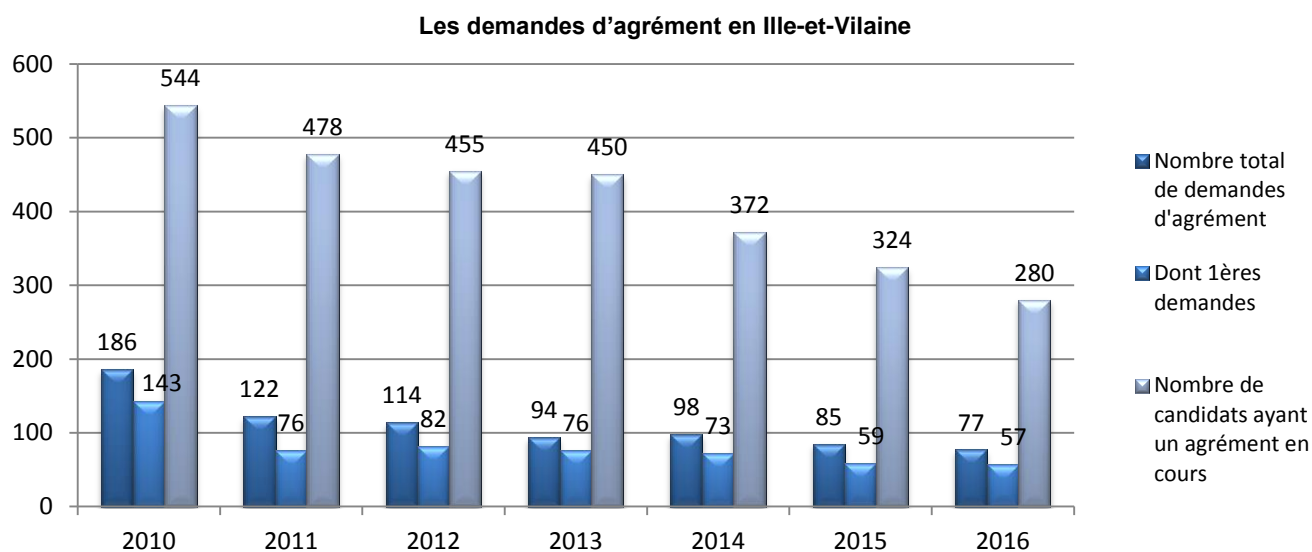
<b>Pupilles confiés en vue d'adoption</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Total placements pupilles</b>	6	12	11
<i>Dont accouchements dans le secret</i>	2	8	7
<i>Dont enfants remis par le ou les parent(s)</i>	1	0	1
<i>Dont enfants orphelins</i>	0	0	0
<i>Dont retraits d'autorité parentale</i>	0	0	0
<i>Dont délaissement parental</i>	3	4	3

<b>Dont adoption par la famille d'accueil</b>	1	4	1
<b>Adoption par la famille agréée</b>	5	8	10

Source : Département d'Ille-et-Vilaine, Service adoption et accès aux données personnelles

## ⊙ Les agréments d'adoption en Ille-et-Vilaine

Le contexte difficile de l'adoption a des répercussions sur le nombre de demandes d'agrément, pour autant, il ne suit pas la baisse du nombre d'enfants adoptés et engendre chez les candidats une souffrance importante, que les professionnelles doivent accompagner. L'agrément, qui est valable 5 ans, doit souvent être renouvelé avant de réaliser ou non le projet d'adoption.



Source : Département d'Ille-et-Vilaine, Service adoption et accès aux données personnelles, Données au 31 décembre année N

### Ratio en Ille-et-Vilaine : nombre de familles titulaires de l'agrément pour un enfant adopté.

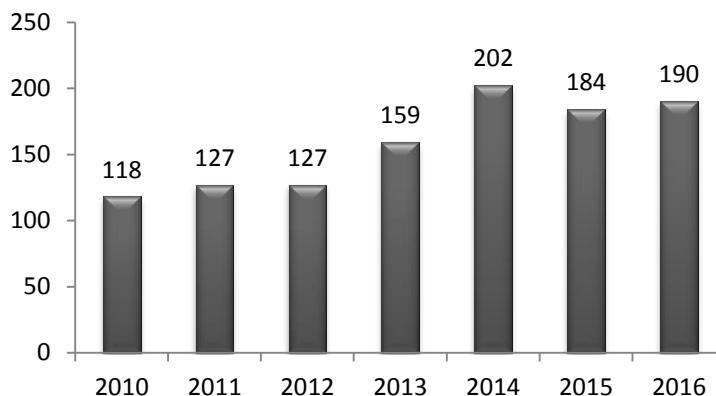
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de familles titulaires de l'agrément pour un enfant adopté</b>	5.4	8.3	13	14	12.8	9	8

Source : Département d'Ille-et-Vilaine, Service adoption et accès aux données personnelles, Données au 31 décembre année N

Depuis la loi de 1978, l'accès aux documents qui concernent la vie des enfants ayant été confiés à l'ASE, pupilles de l'Etat, adoptés ou nés sous le secret est facilité.

Il peut s'agir d'un état civil, de correspondances, d'informations sur les circonstances de la naissance ou sur la prise en charge à l'aide sociale à l'enfance. Autant de documents officiels ou personnels détenus par l'administration dans le cadre de sa mission de service public.

Nombre de demandes d'accès aux données personnelles



Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Service adoption et accès aux données personnelles

L'accès aux données personnelles permet au demandeur de connaître et de mieux comprendre son histoire et son parcours personnel. Il permet

aussi d'obtenir des attestations ou des justificatifs nécessaires à certaines démarches. Les dossiers sont conservés sans limite de durée.

### Des demandes en augmentation

Depuis 2013, l'accent a été mis sur une meilleure information des usagers grâce à la mise à jour du site internet du Département d'Ille-et-Vilaine (2013), ainsi qu'un article relatif à l'accès aux données personnelles, paru dans la revue « *Nous, vous, Ille* » (2014). En 2015, un dépliant d'informations intitulé « *Vous souhaitez en savoir plus sur votre histoire* » explique aux usagers les démarches à suivre pour accéder à leurs données personnelles.

Le nombre de demandes (toutes demandes confondues : consultation de dossier, attestation de placement, renseignements...) parvenant au service a fortement augmenté suite à ces campagnes de communication et notamment entre 2013 et 2014.

Depuis 2014, le nombre de demandes reste relativement stable : au-delà de 180.

A chaque fois, les demandes nécessitent la préparation du dossier conformément à la législation (recherches, copies...).

Les campagnes de communication restent un vecteur d'information important pour permettre aux usagers d'accéder à leurs droits. Dès lors, les dépliants continuent d'être largement diffusés auprès du grand public : actualité sur le site internet du Département, transmission dans les mairies, mise à disposition dans les points d'accueil du Département et en particuliers dans les Cdas.

**BSEM** : Bilan de Santé en Ecole Maternelle

**CAMPS** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

**CASED** : Cellule d'Accueil Spécialisé de l'Enfance en Danger

**CMP** : Centre Médico-Psychologique

**CMPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

**CPEF** : Centre de Planification et d'Education Familiale

**CPFS** : Centre de Placement Familial Spécialisé

**CRIP** : Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes

**DDEC** : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

**IME** : Institut Médico-Educatif

**ITEP** : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

**MECS** : Maison d'Enfants à Caractère Social

**MJIE** : Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives

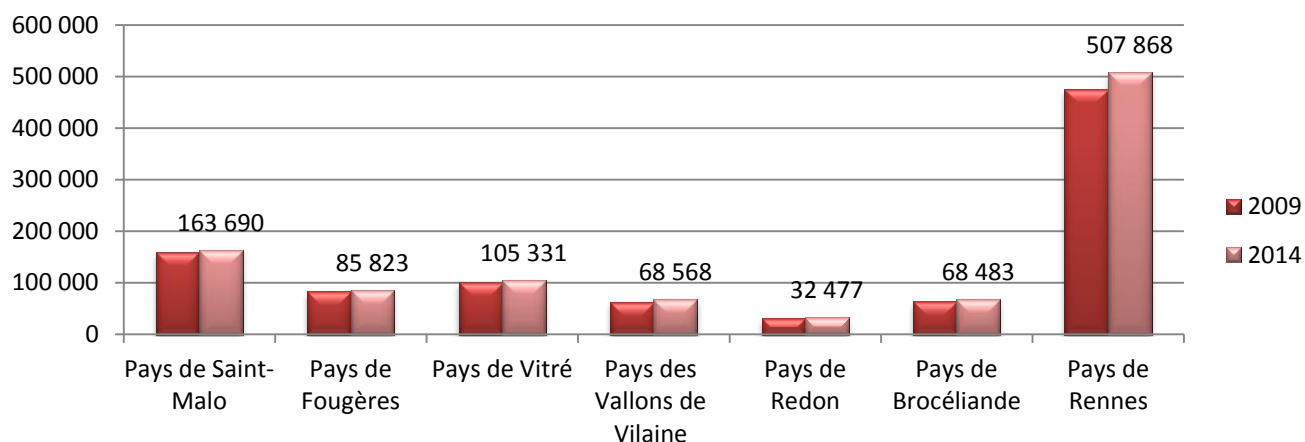
**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**REF** : Responsable Enfance Famille

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

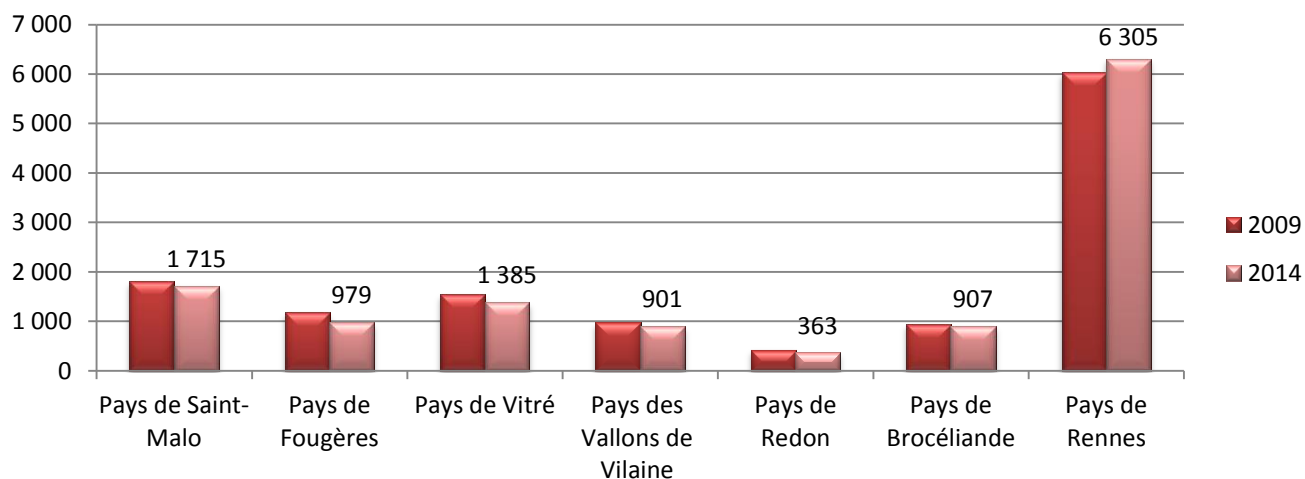
**VAD** : Visite à Domicile

⊙ **Annexe 1 : Répartition de la population par agence départementale**



Source : INSEE, RP2009 - RP2014

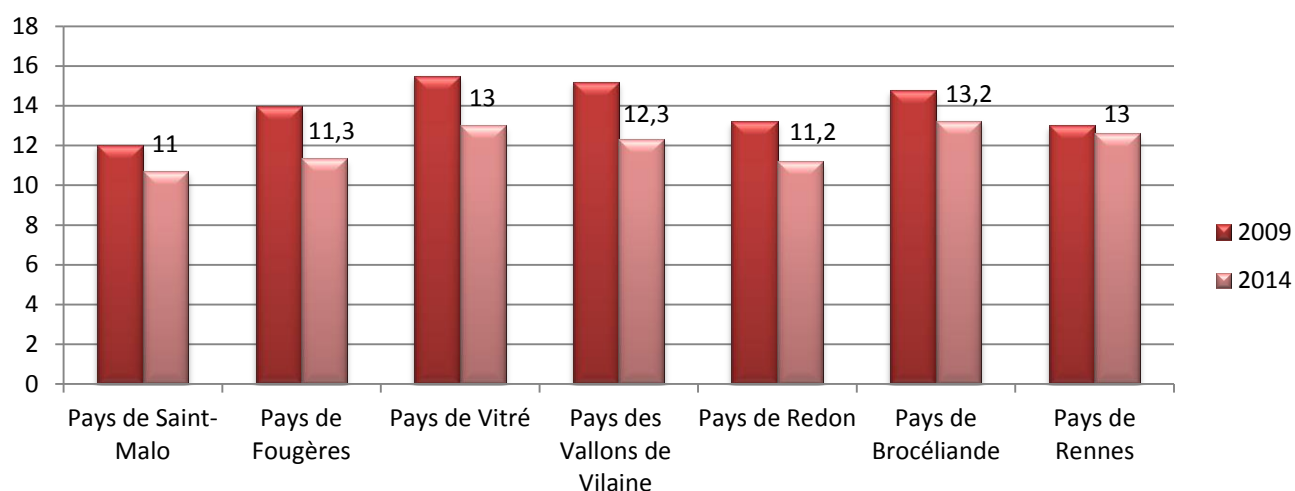
⊙ **Annexe 2 : Nombre de naissances par agence départementale**



Source : INSEE, RP2009 - RP2014

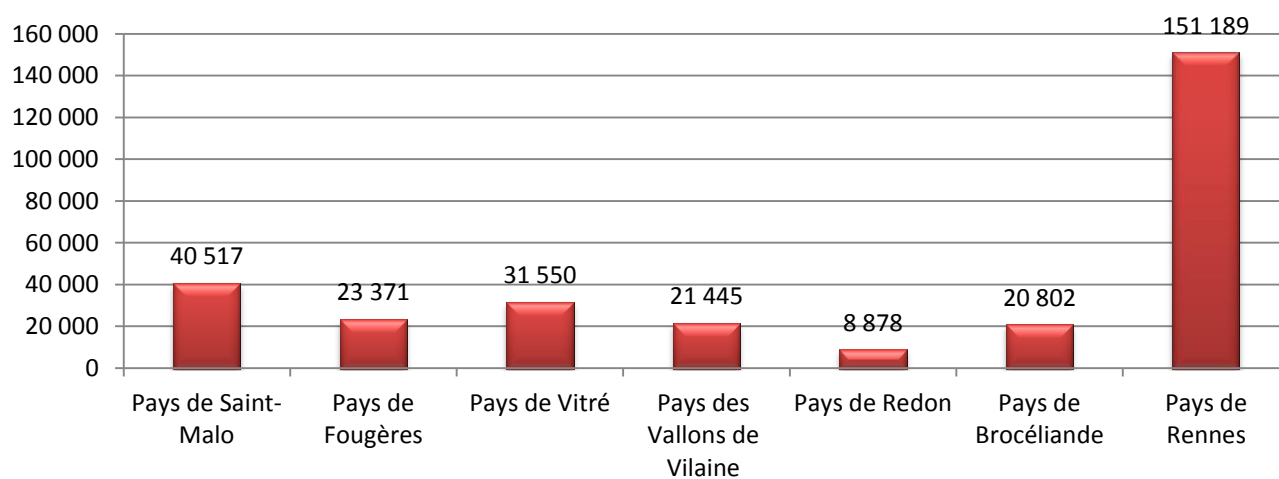


⊙ **Annexe 3 : Taux de natalité par agence départementale (pour 1 000 habitants)**



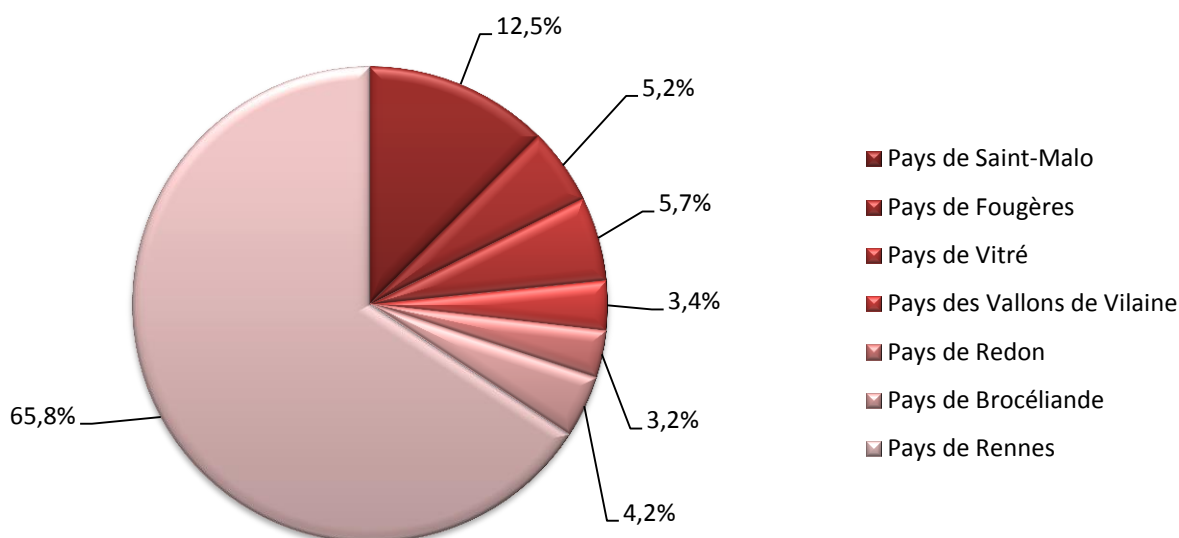
Source : INSEE, RP2009 - RP2014

⊙ **Annexe 4 : Répartition par agence départementale de la population des moins de 20 ans**



Source : INSEE, RP2009 - RP2014

⊙ **Annexe 5 : Répartition des migrations de population par agence départementale**



⊙ **Annexe 6 : Les orientations du SAFED**

Source : INSEE, RP2009 - RP2014			2015	2016
Professionnels de santé (CHU, CHGR, libéraux, CPEF...)	52	59,5	38 %	36%
Orientations sociales (FJT, associations...)			30 %	26%
Orientations internes par les équipes des CDAS, hors CPEF			20 %	22%
Autres (centre pénitentiaire...)	20	12,5	12 %	16%
<b>Total</b>			<b>100 %</b>	<b>100%</b>

Source : Département d'Ille-et-Vilaine - SAFED, Rapport d'activité, année 2016

⊙ **Annexe 7 : Âge des femmes suivies au SAFED au moment de leur admission**

	2013		2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Age < 15	1	0,5%	1	0,5%	1	0,6%	2	1,3%
15 ≥ Age < 16	2	1,0%	1	0,5%	1	0,6%	4	2,7%
16 ≥ Age < 18	21	10,1%	20	10,7%	11	6,8%	9	6,0%
18 ≥ Age < 21	43	20,7%	40	21,4%	45	27,8%	38	25,5%
21 ≥ Age < 25	46	22,1%	38	20,3%	32	19,7%	36	24,2%
25 ≥ Age < 35	82	39,4%	60	32,2%	56	34,6%	40	26,8%
Age ≥ 35	13	6,2%	20	10,7%	16	9,9%	5	3,4%
NR	0	0%	7	3,7%	0	0%	15	10,1%
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>100%</b>	<b>187</b>	<b>100%</b>	<b>162</b>	<b>100%</b>	<b>149</b>	<b>100%</b>

Source : Département d'Ille-et-Vilaine - SAFED, Rapport d'activité, année 2016

⊙ Annexe 8 : Enfants concernés par une information préoccupante

	2012		2013		2014		2015		2016	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<b>Total des enfants ayant fait l'objet d'une information qualifiée de préoccupante</b>	<b>1 747</b>	<b>100%</b>	<b>1 846</b>	<b>100%</b>	<b>1 828</b>	<b>100%</b>	<b>1 914</b>	<b>100%</b>	<b>2 079</b>	<b>100%</b>
Dont enfants concernés par une saisie immédiate de l'autorité judiciaire	76	4,3%	47	2,5%	55	3,0%	86	4,5%	71	3,4%
Dont enfants concernés par une évaluation de situation	1 603	91,8%	1 766	95,7%	1 752	95,8%	1 779	92,2%	1 958	94,2%
Dont enfants concernés par un sans suite après concertation en équipe	68	4,3%	33	1,9%	21	1,2%	49	2,6%	50	2,4%

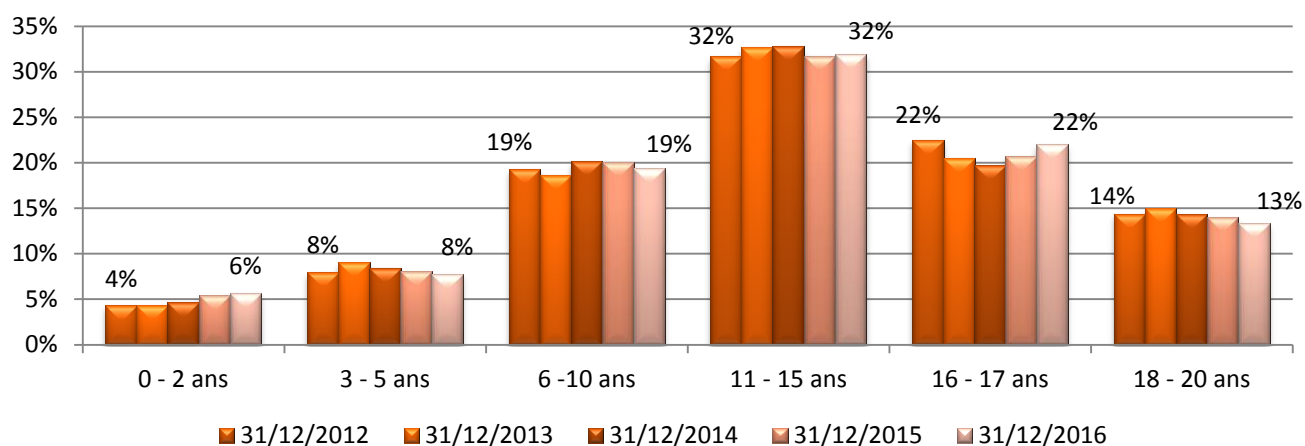
Source : Département d'Ille-et-Vilaine – Logiciel d'aide sociale à l'enfance, Données annuelles

⊙ Annexe 9 : Evolution des bénéficiaires de l'ASE

Au 31 décembre année N	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2012-2016	
						Nombre	%
<b>Bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance</b>	5 697	5 640	5 661	5 725	6 037	340	+6,0%
<b>Dont bénéficiaires de mesures éducatives à domicile</b>	2 731	2 746	2 835	2 865	3 061	330	+12,1%
<b>Dont bénéficiaires de mesures administratives</b>	1 071	1 106	1 239	1 260	1 240	169	+1,8%
<b>Dont bénéficiaires de mesures judiciaires</b>	1 660	1 640	1 596	1 605	1 821	161	+9,7%
<b>Dont bénéficiaires de mesures de placement</b>	2 966	2 894	2 826	2 860	2 976	10	+0,3%
<b>Dont enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance</b>	2 757	2 672	2 622	2 654	2 753	-4	-0,15%
Dont bénéficiaires de mesures administratives	720	698	636	646	629	-91	-12,6%
Dont bénéficiaires de mesures judiciaires	2 037	1 974	1 986	2 008	2 124	87	+4,3%
<b>Dont bénéficiaires de placements directs par un juge</b>	209	222	204	206	223	14	+6,7%
Dont bénéficiaires de placements auprès d'un tiers digne de confiance	100	118	121	130	144	44	+44,0%

Sources : Département d'Ille-et-Vilaine - DREES, Statistiques au 31 décembre année N

⊙ **Annexe 10 : Répartition des enfants par tranche d'âge**



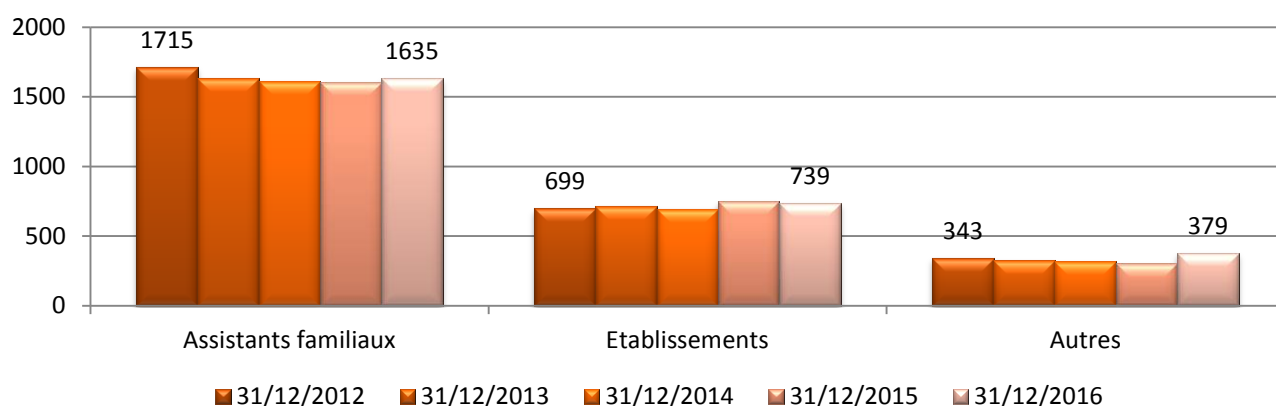
Sources : Département d'Ille-et-Vilaine - DREES, Statistiques au 31 décembre année N

⊙ **Annexe 11 : Evolution des enfants confiés à l'ASE**

Enfants confiés à l'ASE par type de mesure		2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2012-2016	
							Nombre	%
<b>Mesures administratives</b>	Accueil provisoire de mineurs	307	280	241	253	242	-65	-21,5%
	Accueil provisoire de jeunes majeurs	396	398	375	371	366	-30	-5,3%
	Pupilles	17	20	20	22	21	4	+17,6%
	<b>Total des mesures administratives</b>	<b>720</b>	<b>698</b>	<b>636</b>	<b>646</b>	<b>629</b>	<b>-91</b>	<b>-12,6%</b>
<b>Mesures judiciaires</b>	Mesure d'assistance éducative par le juge des enfants	1 753	1 745	1 790	1 798	1 928	175	+10,0%
	Délégation de l'autorité parentale par l'ASE	74	71	61	74	79	5	+6,8%
	Tutelles ASE	210	158	135	136	117	-93	-44,3%
	<b>Total des mesures judiciaires</b>	<b>2 037</b>	<b>1 974</b>	<b>1 986</b>	<b>2 008</b>	<b>2 124</b>	<b>87</b>	<b>+4,3%</b>

Sources : Département d'Ille-et-Vilaine - DREES, Statistiques au 31 décembre année N

⊙ **Annexe 12 : Répartition des enfants par mode d'accueil**



*Autres = adolescents autonomes hébergés en foyers de jeunes travailleurs, en appartement indépendant, en internats scolaires, placements auprès d'un tiers de confiance, villages d'enfants, accueil intermittent chez les assistants familiaux jeunes en attente de lieu d'accueil (définition de la DREES)*

Sources : Département d'Ille-et-Vilaine - DREES, Statistiques au 31 décembre année N

⊙ **Evolution du ratio du nombre d'enfants confiés à l'ASE pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans pour les départements comparables**

	2012	2013	2014	2015
<b>Ille-et-Vilaine</b>	<b>10,4</b>	<b>10,1</b>	<b>9,8</b>	<b>9,8</b>
<i>Ille-et-Vilaine (hors MNA)</i>	8,8	8,8	8,8	8,8
<b>Finistère</b>	10,5	10,8	10,9	11,3
<b>Côtes d'Armor</b>	11,0	10,3	11,0	12,0
<b>Morbihan</b>	6,4	7,1	7,2	7,0
<b>Gironde</b>	8,9	9,2	11,5	8,9
<b>Hérault</b>	8,1	8,6	8,3	8,7
<b>Isère</b>	7,2	7,3	7,4	7,1
<b>Loire-Atlantique</b>	5,6	5,8	6,0	6,1
<b>Bas-Rhin</b>	10,2	9,9	10,1	10,0
<b>Seine-Maritime</b>	11,2	11,8	11,7	11,4
<b>Haute-Garonne</b>	6,6	6,7	6,8	7,4
<b>France Métropolitaine</b>	<b>9,0</b>	<b>9,3</b>	<b>9,5</b>	<b>9,8</b>

Sources : INSEE estimations de population, Enquêtes DREES ASE - au 31 décembre année N







Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.



**Département d'Ille-et-Vilaine**

**Direction Enfance Famille**

1, avenue de la préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes cedex  
Tél. : 02 99 02 42 24



[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)